



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2018-023

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2018

Sommaire

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2018-04-09-004 - Décisions admission nouveaux adhérents UniHA 2018-91 à 2018-100 (14 pages) Page 3

69_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée

69-2018-04-13-010 - arrete_seuils_1er_quartile_20180413 (2 pages) Page 18

69_Préf_Präfecture du Rhône

69-2018-04-20-001 - AP portant changement de dénomination de la régie d'avance instituée auprès du cabinet de la DRFiP et nomination d'un nouveau régisseur (2 pages) Page 21

69-2018-04-19-001 - Arrêté prorogeant les effets de l'arrêté n° 2013145-0001 du 24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière à Lyon 3e et Lyon 7e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière réalisée par la métropole de Lyon (2 pages) Page 24

69-2018-04-13-011 - habilitation dans le domaine funéraire - Sas "VFT SERVICES" (1 page) Page 27

69-2018-04-11-004 - Statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien COR (7 pages) Page 29

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours

69-2018-04-13-001 - Arrêté préfectoral CYN SDMIS_DRH_GGEC_2018_001 (3 pages) Page 37

69-2018-04-13-002 - Arrêté préfectoral FDF SDMIS_DRH_GGEC_2018_002 (27 pages) Page 41

69-2018-04-13-003 - Arrêté préfectoral IMP SDMIS_DRH_GGEC_2018_003 (3 pages) Page 69

69-2018-04-13-004 - Arrêté préfectoral PRV SDMIS_DRH_GGEC_2018_004 (7 pages) Page 73

69-2018-04-13-005 - Arrêté préfectoral RAD SDMIS_DRH_GGEC_2018_005 (5 pages) Page 81

69-2018-04-13-006 - Arrêté préfectoral RCH SDMIS_DRH_GGEC_2018_006 (5 pages) Page 87

69-2018-04-13-007 - Arrêté préfectoral SAL-SAV SDMIS_DRH_GGEC_2018_007 (8 pages) Page 93

69-2018-04-13-008 - Arrêté préfectoral SD SDMIS_DRH_GGEC_2018_008 (7 pages) Page 102

69-2018-04-13-009 - Arrêté préfectoral VDIP SDMIS_DRH_GGEC_2018_011 (2 pages) Page 110

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

69-2017-12-12-010 - Arrêté de composition de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques du Rhône mandat 2017-2020 (2 pages) Page 113

69-2017-12-08-006 - Arrêté de renouvellement de la Commission de Suivi Médical (CSM) de l'Unité pour Malades Difficiles de Bron (1 page) Page 116

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2018-04-12-004 - Arrêté N° DREAL-SG-2018-04-12-48/69 du 12 avril 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département du Rhône (8 pages) Page 118

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2018-04-09-004

Décisions admission nouveaux adhérents UniHA 2018-91 à 2018-100

Admission nouveaux adhérents UniHA

Le Président

Décision n° 2018 - 091

Admission du GHT Ile de France Sud en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH Sud Francilien, établissement support du GHT Ile de France Sud, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 6 mars 2018,

Article premier :

Le GHT Ile de France Sud représenté par l'établissement support le CH Sud Francilien est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 9 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT Ile de France Sud :

Etablissement support : CH Sud Francilien

Etablissements partie :

- CH Arpajon
- CH Sud Essonne

Le GH Public Sud de l'Oise établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 9 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 092

Admission du Groupe AHNAC à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du Groupe AHNAC par courrier en date du 2 mars 2018,

Article premier :

Le Groupe AHNAC est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 9 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.


Le Groupe AHNAC reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 9 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 093

Admission du GHT Bourgogne Méridionale en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH de Macon, établissement support du GHT de la Bourgogne Méridionale, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 2 mars 2018,

Article premier :

Le GHT de la Bourgogne Méridionale représenté par l'établissement support le CH de Macon est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 13 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT de la Bourgogne Méridionale :
Etablissement support : CH de Macon
Etablissements partie :

- CH de Paray-le-Monial
- CH de Charolles
- CH de Marcigny
- CH de la Clayette
- CH de Bourbon-Lancy
- CH de Tournus
- CH de Cluny
- CH de Tramayes

Le CH de Macon établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Le Président

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 13 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 094

Admission du GH Sélestat-Obernai à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GH Sélestat-Obernai par courrier en date du 2 mars 2018,

Article premier :

Le GH Sélestat-Obernai est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 13 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

Le GH Sélestat-Obernai reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.
Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 13 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 095

Admission du CH Saint-Louis (Pyrénées Ariégeoises) à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH Saint-Louis par courrier en date du 14 mars 2018,

Article premier :

Le CH Saint-Louis est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 16 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

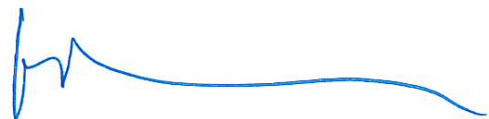
Le CH Saint-Louis reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 16 mars 2018



Charles Guépratte

Décision n° 2018 - 096

Admission du GHT Dunkerquois et de l'Audomarois en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH de Dunkerque, établissement support du GHT Dunkerquois et de l'Audomarois, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 6 mars 2018,

Article premier :

Le GHT Dunkerquois et de l'Audomarois représenté par l'établissement support du CH de Dunkerque est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 23 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT Dunkerquois et de l'Audomarois :

Etablissement support : CH de Dunkerque

Etablissements partie :

- CH de la région de Saint-Omer
- CH d'Aire-sur-la-Lys
- De l'Hôpital Maritime de Zuydcoote
-

Le CH de Dunkerque établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Le Président

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2018



Charles Guépratte

Décision n° 2018 - 097

Admission de la Maison de Retraite de la Loire (MRL) à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire de la Maison de Retraite de la Loire par courrier en date du 14 mars 2018,

Article premier :

La Maison de Retraite de la Loire admise à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 23 mars 2018.

A compter de cette date, elle peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

La Maison de Retraite de la Loire reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Elle souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2018



Charles Guépratte

Décision n° 2018 - 098

Admission de l'Université Grenoble Alpes à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire de l'Université Grenoble Alpes par courrier en date du 16 mars 2018,

Article premier :

L'Université Grenoble Alpes est admise à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 23 mars 2018.

A compter de cette date, elle peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

L'Université Grenoble Alpes reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Elle souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 099

Admission du GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire de l'Hôpital Nord-Ouest, établissement support du GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 16 février 2018,

Article premier :

Le GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes représenté par l'établissement support l'Hôpital Nord-Ouest est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 23 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes :
Etablissement support : l'Hôpital Nord-Ouest
Etablissements partie :

- CH de Tarare
- CH de Trévoux
- EHPAD de Villars les Dombes
- CH de Belleville
- CH de Saint Cyr au Mont d'Or
- Hôpital Beaujeu
- Hôpital Grandis Haute Azergues

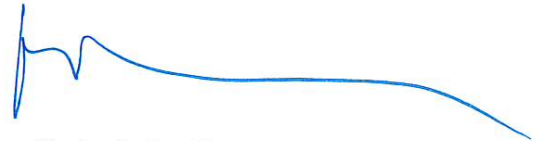
L'Hôpital Nord-Ouest établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Le Président

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2018



Charles Guépratte

Le Président

Décision n° 2018 - 100

Admission du GHT du Lot en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH de Cahors, établissement support du GHT du Lot, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 26 mars 2018,

Article premier :

Le GHT du Lot représenté par l'établissement support du CH de Cahors est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 28 mars 2018.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT du Lot :

Etablissement support : CH de Cahors

Etablissements partie :

- CH de Gourdon
- CH de Figeac
- CH de Gramat
- CH de Saint-Céré

- Le GCS Laboratoire InterHospitalier de Biologie

- Le GIE IRM

Le CH de Cahors établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Le Président

Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 28 mars 2018



Charles Guépratte

69_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée

69-2018-04-13-010

arrete_seuils_1er_quartile_20180413

arrêté fixant pour l'année 2018 le seuil des ressources des demandeurs de logement social du 1er quartile.



Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)

Direction départementale déléguée

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ARRETE n° DRDJSCS-DDD-HELOAS-DL-2018-04-13-02
Fixant pour l'année 2018 le seuil des ressources des demandeurs de logement social du 1^{er} quartile prévu par la loi n°2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 441-1, alinéa 21,
Sur proposition de Mme la Directrice de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Arrête

Article 1

Le montant, mentionné au 21^{ème} alinéa de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation susvisé, qui correspond aux ressources les plus élevées du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social situé sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale figure ci-dessous.

Département	SIREN	Nom de l'EPCI	1 ^{er} quartile de ressources annuelles par unité de consommation (en euros)
Rhône (69)	200040566	CA de l'Ouest Rhodanien	7285
Rhône (69)	200040590	CA Villefranche Beaujolais Saône	7200
Rhône (69)	200046977	Métropole de Lyon	7680
Rhône (69)	200067817	CC Saône- Beaujolais	8561
Rhône (69)	246900575	CC de l'Est Lyonnais (Ccel)	10 932
Rhône (69)	246900757	CC de la Vallée du Garon (Ccvg)	9771

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, pour une durée d'un an.

Une copie du présent arrêté sera notifiée aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Article 3

Les recours dirigés contre le présent arrêté pourront être formés devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4

M. le Préfet, secrétaire général, Préfet délégué pour l'égalité des chances, et Mme la Directrice Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 13 avril 2018

Le sous-préfet chargé de mission
Politique de la Ville

Gilbert DELEUIL

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2018-04-20-001

AP portant changement de dénomination de la régie
d'avance instituée auprès du cabinet de la DRFiP et
nomination d'un nouveau régisseur



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la coordination
des politiques interministérielles

Mission de l'appui territorial

Lyon, le 20 avril 2018

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPI-2018-05-01
portant changement de dénomination de la régie d'avances instituée auprès du cabinet de la
direction régionale des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du
Rhône et nomination d'un nouveau régisseur.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DU RHÔNE,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1997 relatif au montant par opération des dépenses d'intervention et subventions payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, par fusion de la direction des services fiscaux du Rhône et de la trésorerie générale de la région Rhône-Alpes et du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3845 du 18 novembre 1997 portant institution d'une régie d'avances auprès de la Direction des Services Fiscaux du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-2351 du 24 février 2010 portant dissolution de la régie d'avances instituée auprès de la trésorerie générale du Rhône ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-5356 du 31 octobre 2011 portant changement de dénomination de la régie d'avances instituée auprès de la Direction des Services Fiscaux du Rhône et nomination d'un nouveau régisseur ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1er : La dénomination de la régie d'avances instituée auprès du cabinet de la direction régionale des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône est modifiée. A compter du 1^{er} mai 2018, la nouvelle dénomination est : régie d'avances instituée auprès du cabinet de la direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône.

Article 2 : En remplacement de Mme Dominique BOYER et à compter du 1^{er} mai 2018, Mme Delphine BELLET, agent administratif principal, est nommée régisseur d'avances de la régie instituée auprès du cabinet de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Elisabeth CARDOSO, agent administratif principal, est désignée suppléante.

Article 3 : Pour l'exercice de ses fonctions de régisseur, Mme Delphine BELLET est dispensée de la constitution de cautionnement.

Article 4 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité, dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances et le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Pour le préfet
et par délégation,
Le préfet, secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2018-04-19-001

Arrêté prorogeant les effets de l'arrêté n° 2013145-0001 du
24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'opération de
restauration immobilière à Lyon 3e et Lyon 7e quartiers
Moncey / Voltaire / Guillotière réalisée par la métropole de
Lyon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Nathalie SIMIAN-LICODIA
Tél. : 04 72 61 66 16
Courriel : nathalie.simian-licodia@rhone.gouv.fr
Fax : 04 72 61 63 43

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Arrêté n° du 19 avril 2018
prorogeant les effets de l'arrêté n°2013145-0001 du 24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^e et Lyon 7^e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière réalisée par la métropole de Lyon.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la métropole de Lyon ;

Vu la convention relative au programme d'intérêt général – immeubles sensibles habitat indigne- dit PIG-HI – signée le 2 novembre 2011 entre la communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon et l'agence nationale de l'habitat ;

Vu la décision du 10 mai 2012 par laquelle le bureau de la communauté urbaine de Lyon décide l'engagement de la procédure d'expropriation, approuve le dossier destiné à être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^e et Lyon 7^e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière par la communauté urbaine de Lyon et autorise le Président de la communauté urbaine de Lyon à solliciter, à l'issue de l'enquête, la déclaration d'utilité publique pour cette opération de restauration immobilière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2012-300 du 25 juillet 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^e et Lyon 7^e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière par la communauté urbaine de Lyon ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Vu l'arrêté préfectoral n°2013145-0001 du 24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^e et Lyon 7^e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière réalisée par la communauté urbaine de Lyon ;

Vu le recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône du 5 juin 2013 ;

Vu la décision du 9 avril 2018 par laquelle la commission permanente de la métropole de Lyon sollicite la prorogation du délai fixé à l'article 4 de l'arrêté de déclaration d'utilité publique n°2013145-0001 du 24 mai 2013 ;

Considérant que le délai de cinq ans fixé à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé du 24 mai 2013 expire le 5 juin 2018 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, Préfet délégué pour l'égalité des chances,

Arrête :

Article 1^{er} – Sont prorogés pour une durée de cinq ans, à compter du 5 juin 2013, les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par l'arrêté préfectoral n°2013145-0001 du 24 mai 2013 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière à Lyon 3^e et Lyon 7^e quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière réalisée par la communauté urbaine de Lyon, désormais métropole de Lyon ;

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3 – Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, Préfet délégué pour l'égalité des chances, le Président de la métropole de Lyon, le Maire de Lyon et les Maires des 3^e et 7^e arrondissements de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie centrale de Lyon et en mairies des 3^e et 7^e arrondissements de Lyon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 19 avril 2018

Le Préfet,

pour le Préfet,
le Préfet, Secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances,

Emmanuel AUBRY

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2018-04-13-011

habilitation dans le domaine funéraire - Sas "VFT
SERVICES"

PREFET DU RHONE

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Florence PATRICIO
Tél. : 04.72.61.61.29
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL N°69-2018-04-13-
PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu les articles R.2223-23-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par Monsieur Fabien NACHURY, représentant légal de la Sas « VFT SERVICES », pour son établissement principal situé 2680 route des Chères, 69480 Morancé ;

Sur proposition de Madame la directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'établissement dénommé Sas « VFT SERVICES », dont le représentant légal est Monsieur Fabien NACHURY, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise,
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Opération d'inhumation.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 18. 69. 335, est fixée à un an.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 13 avril 2018

Le Préfet,
Pour le préfet,
le sous-préfet en charge du Rhône-Sud
Signé : Michaël CHEVRIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2018-04-11-004

Statuts et compétences de la communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien COR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Affaires
Juridiques et de
l'Administration Locale

B Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par : Linda CARROT
Tél : 04 72 61 61 13
Courriel : linda.carrot@rhone.gouv.fr

Suzanne ALBERNI
Tél : 04 72 61 60 97
Courriel : suzanne.alberni@rhone.gouv.fr

ARRETE n°

du 11 avril 2018

**relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien
COR**

**Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-6-2 ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.211-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013 119-0006 du 29 avril 2013 relatif à la création de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien le 1^{er} janvier 2014 ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2013 280 - 0015 du 7 octobre 2013, n° 2014 272 - 0013 du 29 septembre 2014, n° 2014 352 - 0018 du 18 décembre 2014 et n° PREF_DLPAD_2015_12_16_129 du 16 décembre 2015 relatifs aux statuts et compétences de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF_DLPAD_2015_12_16-130 du 16 décembre 2015 relatif à la transformation de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien en communauté d'agglomération ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

VU la délibération en date du 21 décembre 2017 dans laquelle le conseil de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien approuve la modification de ses statuts afin de prendre en compte l'intégration de la compétence obligatoire GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes membres approuve la modification des compétences ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont réunies ;

SUR la proposition de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur Saône ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Les dispositions relatives aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), fixées et modifiées par les arrêtés susvisés, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 1 – Périmètre

Le périmètre de la Communauté de l'Ouest Rhodanien comprend les communes de :

Affoux, Amplepuis, Ancy, Chambost-Allières, Chenelette, Claveisolles, Cours, Cublize, Dareizé, Dième, Grandris, Joux, Lamure-sur-Azergues, Les Olmes, Les Sauvages, Meaux la Montagne, Pontcharra sur Turdine, Poule-les-Echarmeaux, Ranchal, Ronno, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément sous Valsonne, Saint-Forgeux, Saint-Jean la Bussière, Saint-Just d'Avray, Saint-Loup, Saint-Marcel l'Eclairé, Saint-Nizier d'Azergues, Saint-Romain de Popey, Saint-Vincent de Reins, Tarare, Thizy-les-Bourgs et Valsonne.

Article 2 – Compétences

1. Compétences obligatoires

La Communauté de l'Ouest Rhodanien exerce de plein droit les compétences suivantes :

1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (dont le lac des sapins) ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

6° En matière de gestion des déchets : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

7° En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (territoire communautaire des bassins versants des rivières « Rhins », « Azergues », « Brévenne-Turdine » et des cours d'eau de ces bassins versants) :

- 7.1 l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :
 - la réalisation d'études à caractère global, visant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique et hydro-morpho-écologique du territoire communautaire et permettant la mise en oeuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant, de préservation, de restauration et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés telles que par exemple les plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les plans de gestion du transport solide, les études de suivi de l'évolution des milieux...
- 7.2 l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, y compris leurs accès, hors site du Lac des Sapins :
 - les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau présentant un intérêt général à l'échelle des bassins versants ou des sous-bassins versants.
- 7.3 la défense contre les inondations :
 - les études générales, acquisitions foncières et les travaux en vue d'aménagements présentant un intérêt à l'échelle globale des bassins versants ou des sous-bassins versants, définis par les études menées à l'échelle du bassin versant, visant la gestion du risque inondation, tels que par exemple la préservation ou la restauration des zones d'expansion des crues ou la création d'ouvrages contribuant à l'écêtement ou au ralentissement des crues, ainsi que la gestion, l'exploitation de ces ouvrages,

- les études, acquisitions foncières et travaux pour la création, l'entretien et la gestion d'ouvrages et d'aménagements hydrauliques présentant un intérêt général pour la protection contre les crues des cours d'eau et les inondations telles que par exemple les canaux, les systèmes d'endiguement...

-7.4 la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

- les études, acquisitions foncières et travaux de renaturation et de restauration de zones humides, de milieux aquatiques, des lits mineurs, berges et formations boisées riveraines des cours d'eau,
- les études, acquisitions foncières et travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques établis dans le lit des cours d'eau, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et de la gestion du transport sédimentaire,
- les travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques des bassins versants et sous-bassins versants.

2. Compétences optionnelles

La Communauté de l'Ouest Rhodanien choisit d'exercer les compétences suivantes :

8° En matière de voirie : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

9° En matière d'assainissement : Tout l'assainissement (collectif et non collectif), y compris les réseaux d'eaux pluviales.

10° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- la lutte contre la pollution de l'air,
- la lutte contre les nuisances sonores,
- le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- les « infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », soit la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- les opérations d'intérêt communautaire en matière de production d'énergies renouvelables (incluant l'installation de candélabres photovoltaïques, la création et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération), conformément aux dispositions de l'article L2224-32 du CGCT.

11° En matière d'équipements culturels et sportifs : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3. Compétences facultatives

12° En matière de Formation : Soutien technique et financier à des opérations menées dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation, ou financées au titre des fonds Européens, de la Région ou de l'Etat.

13° En matière d'Informatique, multimédia : Gestion de la Cyber base de la maison de l'Europe à Cublize ; Actions de communication et de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication ; Informatisation des écoles primaires ; Création et gestion d'une infrastructure matérielle et logicielle, mutualisée entre la COR et les communes membres, comprenant des applications SIG (Système d'informations Géographiques) et des outils de travail collaboratif et de communication ; Gestion des réseaux câblés.

14° En matière d'aménagements de rivières et lutte contre les inondations (territoire communautaire des bassins versants des Rivières « Rhins », « Azergues », « Brévenne-Turdine » et des cours d'eau de ces bassins versants) :

- l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion administrative et financière) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant, telles que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), contrats de rivières, contrats de milieux, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- Outre les actions de communication liées aux opérations de gouvernance de l'eau, la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques, à la protection contre les inondations et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et activités, au développement et au maintien dans la durée d'une culture du risque ;
- la prévision et l'alerte aux crues (animation du dispositif d'alerte, mise en place et entretien de stations hydrométriques, de repères de crues...) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la lutte contre les pollutions diffuses (études des pollutions à l'échelle du bassin versant, élaboration de plans de réduction des apports polluants...) ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- la constitution de réserves foncières, l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains en sa propriété ;
- la valorisation paysagère et touristique des cours d'eau et milieux aquatiques en dehors des traversées urbaines ;
- les études et travaux permettant de valoriser et de préserver le patrimoine lié à l'eau ;
- les études, acquisitions foncières et travaux de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols sur les bassins versants (hors systèmes d'assainissement et hors zones urbaines) permettant de prévenir les effets des inondations et la dégradation des cours d'eau

15° En matière de Sports et jeunesse : soutien technique et financier auprès des clubs nautiques associatifs usagers des équipements communautaires ; soutien aux manifestations organisées sur la base de loisirs du Lac des Sapins ; apprentissage de la natation scolaire pour les élèves du cycle 2 des écoles primaires, publiques et privées, dans la limite de 10 séances annuelles par classe, incluant les frais de transports.

16° En matière de Culture: organisation de manifestations culturelles dans le cadre de la diffusion des musiques actuelles et de la promotion des arts d'aujourd'hui ; soutien technique et financier à toutes les actions et manifestations organisées localement en partenariat avec le CCAB (centre culturel associatif du Beaujolais), le Théâtre de Villefranche, et la Biennale de la Danse de Lyon ; développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de développement culturel avec l'Etat (DRAC) ; gestion d'une école intercommunale de musique et de danse, coordination des écoles de musique associatives du territoire, en leur apportant une aide financière et en personnel.

Article 3 – Sièg

Le sièg de la COR est fixé au 3 rue de la Venne à Tarare (69170).

Article 4 – Composition du Conseil communautaire

La répartition des conseillers communautaires est la suivante :

- Affoux, Ancy, Chambost Allières, Chenelette, Claveisolles, Dareizé, Dième, Joux, Lamure sur Azergues, Les Olmes, Les Sauvages, Meaux la Montagne, Poule les Echarmeaux, Ranchal, Ronno, Saint Apollinaire, Saint Bonnet le Troncy, Saint Clément sous Valsonne, Saint Jean la Bussière, Saint Just d'Avray, Saint Loup, Saint Marcel l'Eclairé, Saint Nizier d'Azergues, Saint Vincent de Reins, Valsonne : **Un délégué et un suppléant.**
- Cublize, Grandris, Saint Forgeux, Saint Romain de Popey : **Deux délégués.**
- Pontcharra sur Turdine : **Trois délégués.**
- Amplepuis, Cours : **Huit délégués.**
- Thizy les Bourgs : **Neuf délégués.**
- Tarare : **Quinze délégués.**

Article 5 – Les fonctions de receveur sont exercées par le comptable désigné par le préfet sur proposition du Directeur régional des Finances Publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône ».

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-2 du CGCT, les conseillers communautaires précédemment élus par les communes de Cours la Ville, Pont-Trambouze et Thel font partie du nouvel organe délibérant.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Article 4 – Le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, le Directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,
Pour le préfet,
le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône,

Signé : Pierre CASTOLDI

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-001

Arrêté préfectoral CYN SDMIS_DRH_GGEC_2018_001

Liste d'aptitude opérationnelle cynotechnie 2018

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_001

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,
Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2000 modifié fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie,
Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable de la spécialité opérationnelle cynotechnie est le chef du groupement est.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité cynotechnie pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique CYN départemental :

686 PAGANON Eric

Conseiller technique CYN :

17699 DAMPFHOFFER Jean-Louis
751 DRAVET Didier
686 PAGANON Eric
566 PERROUX Gilles
17130 RIFFARD Olivier

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

Chef d'unité CYN :

14851 GUIHENEUF Ludovic
17405 LEWANDOWSKI Magdaléna
834 THEVENON Olivier

Conducteur CYN :

6643 BISSAY Christophe
Chien : IKE (puce n° 250 268 710 377 944)

13162 CHAVANT Wilhem
Chien : JUKI (puce n° 250 269 606 172 018)

14537 DESMARIS Thibault
Chien : DICK (2 GAX 641)

751 DRAVET Didier
Chien : COOK (2 FDY 973)
Chien : JAP'S (puce n° 250 263 712 218 553)

17216 GALAN David
Chien : HERCULE (puce n° 250 269 604 545 719)

14851 GUIHENEUF Ludovic
Chien : COVOU (puce n° 250 268 500 027 677)

6998 HUOT-MARCHAND Michaël
Chien : JANGO (puce n° 250 268 711 098 147)

17405 LEWANDOWSKI Magdaléna
Chien : GOOD LUCK dit SIMBA (puce n° 250 268 500 461 649)

756 MILORD Jean-Luc
Chien : JAYPEUR (puce n° 250 268 711 121 380)

800 ORANGE Pascal
Chien : HAYDN (puce n° 250 269 604 770 597)

686 PAGANON Eric
Chien : GRIMM dit GAMINE (puce n° 250 268 500 441 046)

566 PERROUX Gilles
Chien : HANK dit HÉLIOS (puce n° 250 269 604 642 626)

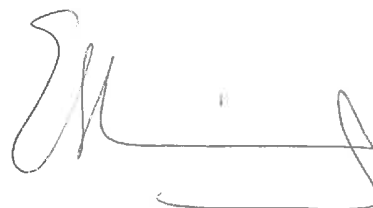
14083 ROBERT Stéphane
Chien : GET UP (puce n° 250 269 801 771 242)

- 16028 SEYDOUX Sylvain
Chien : GANGSTERRE (puce n° 250 269 604 523 785)
- 14816 SORDET Bryan
Chien : ITO (puce n° 250 268 730 182 120)
- 834 THEVENON Olivier
Chien : FALSTAFF (puce n° 250 268 500 424 988)
- 15267 VIOLLET Valéry
Chien : JEPA (puce n° 250 263 712 218 553)

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-002

Arrêté préfectoral FDF SDMIS_DRH_GGEC_2018_002

Liste d'aptitude opérationnelle feux de forêts 2018

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_002

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté ministériel du 3 octobre 2002 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable de la spécialité opérationnelle feux de forêts est le chef du groupement nord.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité feux de forêts pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique FDF :

13818	BELLERET Jérôme
19588	BEROARD Laurent
11239	BLACHERE Joël
13039	BOUCHE Christian
722	CHABERT Lionel
810	CHIREIX Daniel
723	CLERC Stéphane
14844	DELAUNAY Emmanuel
926	DROBACHEFF François
856	GOIJAT Gilles
11374	GREPPO Lucien
736	MEUNIER Laurent

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

14898	PINAT Hervé
1071	PONTET Sébastien
19568	RAVIER Alain
16976	ROBERJOT Patrick
13301	VERGEAT Eric

Chef de colonne FDF :

13818	BELLERET Jérôme
19588	BEROARD Laurent
11239	BLACHERE Joël
13039	BOUCHE Christian
13606	BROUCHUD Georges-Alexandre
722	CHABERT Lionel
810	CHIREIX Daniel
723	CLERC Stéphane
14844	DELAUNAY Emmanuel
926	DROBACHEFF François
856	GOIJAT Gilles
11374	GREPPO Lucien
736	MEUNIER Laurent
14898	PINAT Hervé
1071	PONTET Sébastien
19568	RAVIER Alain
16976	ROBERJOT Patrick
13301	VERGEAT Eric

Chef de groupe FDF :

13428	ABEILLON Aurélien
6161	BALDACCHINO Jean
761	BEAU Christophe
15002	BOINON Luc
11410	CARRET Eric
728	CATINOT Eric
24064	CATOIRE Michael
901	CHABBOUH Philippe
11914	CHALANDON Jérôme
12549	CHAMPEAU Hervé
22189	CHAPELLE Frédéric
768	CHAPON Emmanuel
12066	CHATELARD Jean-Luc
10740	CHEMARIN Gérard
26669	CHORETIER François
842	DALIN Hugues
796	DUCHAMP Patrick
11865	DUMAS Christophe
12790	FAVRE Hubert
13383	FAVRE Pascal

10836	FEDEROWICZ Bernard
764	FOLCHER Olivier
22170	GENIN Amélie
15665	GRANGE Guillaume
10947	GRANJON Philippe
21573	GRAS Nicolas
13815	GUILLOT Christophe
11473	JACQUIER Franck
11998	JEANNOT Nicolas
884	LEVEQUE Daniel
1122	MAGAND Laurent
1083	MAGNIN Stéphane
755	MAGRY Christian
739	PELAGE Jean-Claude
877	PEYRARD Mickaël
6812	PHAM-HOANG Franck
15642	PICHARD Loïc
16247	POITEL Damien
19153	POMERET Rémi
11206	PONCET Jean-Marc
1108	PREVOST Patrick
10650	RAFFIER Bruno
1009	REYNARD Nicolas
22986	RIGAL Maxime
14274	ROBERT Raphaël
19152	SCHARLY Hervé
15009	TISSERAND Romuald

Chef d'agrès FDF :

15018	ACHARD Stéphane
23255	ADAROUCHE Kérian
17610	AKAKPO Killian
12803	ALAJARIN Fabien
13396	ALBERTI Laurent
14780	ALLOMBERT Arnaud
19385	AMMOUR Karim
13075	ANIA Maxime
17121	ARNAUD Frédéric
12030	AUCLAIR Olivier
16753	AUGER Philippe
12613	BADOIL Laurent
13693	BAILLY Pierre Romain
17561	BALANDRAS Franck
12835	BALLANDRAS Gaylord
10835	BALLANDRAS Gilles
11472	BALLY Dominique
17643	BALLY-BERARD Julien
725	BARD Frédéric

11327	BARGEOT Laurent
19388	BARON Nicolas
13036	BARRATIER Rémi
1094	BARROT Jean-Philippe
1093	BARROT Marie-Ange
15059	BASELLI Benjamin
11266	BAUDRAND Philippe
15075	BELLY Arnaud
16999	BENOIST Raphaël
11113	BENOIT Franck
15019	BENTOUMI Stéphane
11756	BERCHON Nicolas
11813	BERNARD Frédéric
10733	BERNET Claude
17731	BERNILLON Mickaël
16153	BERRET Nicolas
11250	BESSON Joël
20282	BEUSSON Christophe
16586	BILLON Elodie
6643	BISSAY Christophe
14465	BLANC Denis
11755	BLANC Frédéric
19022	BLANCHARD Romain
13645	BLENET Vincent
16749	BODIOT Loïc
16755	BOLVY Laurent
17389	BONNEFOND Mickaël
19391	BONNET Cyril
12463	BOSQUET Xavier
19397	BOTTINELLI Damien
16016	BOUCHER Jérôme
15043	BOUCKAERT Nicolas
14889	BOUDET Laurent
15678	BOURRET Sylvain
20769	BOYER Olivier
10672	BREAT Jean-Luc
12683	BRETONNIER Cédric
17000	BREYSSE Cédric
14145	BRIQUE Jérémy
16907	BURFIN Nicolas
14271	BURY Nicolas
15722	BUTTET Cyril
11116	CADOT Serge
11245	CAILLON Franck
11496	CAMPAGNARD Christophe
23719	CANIONI Aurélien
15856	CARNEIRO Aurélien
15017	CARRER Cédric
12736	CARRIER Guillaume

15661	CASTALDI Damien
710	CATHAUD Christophe
15708	CELLE Sébastien
17044	CERVERA Jonathan
938	CHABBOUH Rémy
14736	CHAGNEUX Frédéric
20503	CHALON Yann
11151	CHAMBARD Alain
572	CHAMBAS Marc
11121	CHAMPAGNON Eric
13246	CHAMPALE Aymeric
16240	CHAMPION Laurence
17312	CHANEL Anthony
14114	CHANRION Bruno
16453	CHARTREAU Vincent
15106	CHASSAGNETTE Franck
12673	CHATARD Eric
13162	CHAVANT Wilhem
11884	CHAVY Daniel
1119	CHENE Vincent
15782	CHEVALLIER Clément
10910	CHIANTA Didier
11321	CHOPIN Frédéric
11331	CHUZEVILLE André
15548	CHUZEVILLE Stéphane
15855	CLAISSE Nicolas
1024	CLARETON Xavier
711	CLEMENT Jean-Marc
11894	CLER Christian
12826	CLERC Nicolas
15762	CLERC Romaric
6214	COLOMBO Thierry
13929	COMPANY Olivier
10701	COPERET Bruno
14560	CORBEIL Jérôme
1110	CORDONATTO Frédéric
840	CORDONNIER Alban
12339	COTTANCIN Nicolas
15543	COURBIERE Sylvain
13166	CREVOLIN Sébastien
16275	CROZET Romain
13167	DA COSTA Arnaud
17972	DALOUX Yannick
13866	DANVE Laurent
11544	DAVAL Guy
7056	DAVID Hervé
864	DE RAYMOND CAHUZAC Emmanuel
7024	DE SOUSA Georges
13471	DE VERMONT Yannick

1018	DEBARD David
713	DEBBACHE Kamel
14715	DECOUR Nicolas
16626	DEL MORAL Anthony
10966	DELBARRE Bruno
846	DELETRAZ Damien
19541	DELETRE Mickaël
13163	DELLIAGE Anthony
14616	DERONZE Sébastien
10985	DESMONCEAUX Denis
20049	DESSALCES Clément
14188	DEVAUX Christophe
14569	DEVRED Frédéric
12175	DEZARNAUD Frédéric
730	DI VITO Walter
11777	DILELLA Patrick
751	DRAVET Didier
11170	DUBLASSY Didier
731	DUBOIS Christian
15042	DUBOIS Gilles
19401	DUBOURG Yvan
14877	DUCROS Didier
12437	DUCROT Gilles
1059	DUCROT Hervé
12591	DUCROUX Fabrice
913	DULAC Christian
1106	DUMAS Gilles
1072	DUPERRAY Serge
14309	DUPERRET Thierry
632	DURAN Juan
1070	DUTHEL Eric
14068	DUTREIX Frédéric
1074	EGEA Eric
14206	EGRAZ Patrice
7127	ELEFTERAKIS Romain
15317	ESAADI Hichem
10641	EYMIN Michel
12861	FAURE Thierry
15867	FAURITE Sylvain
10924	FAURY Bernard
15837	FAVERIAL Stéphane
11552	FAVRE Christophe
20103	FAYOLLE Antoine
16571	FAYOLLE Aurélien
17184	FAYOLLE Charles
12476	FERE Loïc
646	FERRARI Alain
17250	FETTET Jérôme
11953	FILLON David

12432	FIORDALISI John
12619	FONDRIEST Michel
10895	FONTOBERT André
22148	FOSSAT Anthony
13653	FOURCADE Benjamin
11743	FOURGEOT Grégory
6206	FRATER Serge
15154	GACON Pierre
12674	GARDETTE Arnaud
12833	GARNIER Thierry
19371	GAY Patrick
17076	GEOFFROY Antoine
15279	GEORGEL Sylvain
11525	GERMAIN Raphaël
14515	GIBERT Jérôme
17237	GILBERT Magali
12065	GIORDANA Gérald
18210	GIRARD Dimitri
12495	GIRARD Yann
27027	GIRAUDON Fabien
12505	GIRIN Jean-Jacques
11432	GLAS Lionel
13260	GONNACHON Fabien
22897	GOURDIER-DELACROIX Denis
14240	GOUTAGNY Laëtitia
14183	GOUTAGNY Raphael
13883	GOYARD Laurent
17186	GRANGE Mickaël
14944	GRANGER Bastien
13862	GREPPO Vincent
14320	GRILLET Olivier
12512	GUBIAN Sébastien
24723	GUEGUEN Kévin
12961	GUERRIER Emilien
13195	GUEYDON Philippe
17346	GUICHARD Yvonick
6497	GUILLEMIN-GIRAUD Ludovic
14534	GUILLET Christophe
11902	GUTTY Bertrand
12450	HADDAD Madjid
17187	HANUS Loïc
16773	HIRAT Clément
6998	HUOT-MARCHAND Michaël
22126	HUSTACHE Thomas
15081	JACQUET Eric
15254	JAFFRE Thierry
19434	JANODET Olivier
11521	JARICOT David
15699	JAUSSOIN Christophe

16820	JAYET Jonathan
11893	JESUS Alexandre
17651	JOMARD Sébastien
16436	JOUSSELME Julien
11535	JULLIEN Jacques
11767	JURRON Stéphane
17767	KARAZ Yacine
23552	KISSY Franck
14713	KLEIN Benoît
15717	KOWALSKI Olivier
19520	LACHANA Damien
897	LACOUR Pascal
932	LADRET David
14882	LAGER Cyrille
17455	LAGIER Maxime
16998	LAGRANGE Benoît
1218	LAGRANGE David
18052	LAMARQUE Romain
11257	LARGE Franck
12523	LARGE Sébastien
15702	LATHULLERE Régis
15225	LAURENT Cédric
12851	LECOURT Ingrid
12633	LEFEUVRE Christophe
15025	LHOPITAL Sébastien
15584	LONOCE Jonathan
13124	LOPEZ Miguel
14199	MAGNIN Stève
24583	MAILLY Cédric
13344	MAISONNEUVE Yoann
6868	MANCEAU Stéphane
22951	MARIETTAZ Julien
14710	MARION Bruno
14314	MARION Sylvain
13052	MARS Olivier
12011	MARSOT Ludovic
15724	MARTIN Fabien
14908	MARTIN Stéphane
855	MARTINON Pascal
1084	MARTINOT Bruno
16337	MARY Rodolphe
804	MARZO Candido
16590	MATHIEU Bruno
15220	MATHIEU Samuel
17621	MATHON Stéphane
11308	MATTANA Gérard
11936	MAURIN Stéphane
13336	MAZURAT Florian
1128	MAZUY Hervé

19727	MERCIER Vincent
17253	MERLATON Benoit
12637	MESAÏ-MOHAMMED Djamal
13687	METRAT Yannick
18194	MEUNIER Damien
15692	MILLET Sébastien
15894	MINET Sébastien
14708	MOLINA Frédéric
14329	MONDAINE Cyril
11859	MONTANGERON Frédéric
14809	MORALES François
14962	MORLET Anthony
11019	MORTAMAIS Maurice
16430	MUR David
11506	MUZEL Sylvain
19380	NIKOLAUS Emeric
13368	NOTIN Alexandre
11939	NUMA Régis
14490	ODEN Stéphane
16075	PACCAUD Mickaël
13299	PACHE Pascal-Henri
16012	PAGET Maxime
13695	PAILLASSON Richard
12230	PAINGAT David
10631	PAOLUCCI Alain
961	PARCE Frédéric
16164	PARENT Olivier
15929	PARTARRIEU Eddy
13976	PASINATO Hélène
719	PAUPIN Patrick
1005	PAVIET-GERMANOZ Damien
13619	PAYAN Stéphane
11391	PEGUET Jean Marc
14159	PERAT Damien
20838	PEREIRA Frédéric
17700	PERRAS Audrey
12313	PERRAS Frédéric
16443	PERRIER Bruno
12562	PERRIER Didier
11388	PERRIER Yannick
16766	PERRON Julien
16260	PERRONNET Julien
16045	PERROT Christophe
12915	PETROZZI Florent
650	PEYRON Marc
978	PHILIPPS Arnaud
1028	PICARD David
14669	PIEGAY Nicolas
15016	PIERREFEU Loïc

21530	PILLOT Laurent
14602	PIN Arnaud
19206	PINAT Morgan
13380	PIRES DE SA Victor
13308	PIZZINATO Frédéric
11173	PLASSE Dominique
18103	PLASSE Romain
12323	POIZAT Cyrille
16780	PONCET Sébastien
11223	PORTE Christophe
15622	POUDREL Michel
21579	POULAILLON Lucien
14488	POULY Jean-Hervé
14664	POUPART Fabien
14285	PREMAT Stéphane
13964	PREVOT Patrick
11329	PUILLET Christophe
1213	QUANTIN Vincent
14339	QUINTIN Jocelyn
14872	RABOUTOT Nicolas
11136	RAFFIER David
15781	RAS Benoît
12813	RAY Raphaël
12700	RAYNARD Grégory
878	REBAHI Foudil
13661	RHODET Jérôme
6598	RIGHI Mikaël
15073	RODRIGUEZ Eric-Pierre
13864	ROGANE Nicolas
11337	ROLLET Alain
13662	ROLLIN Yann
10587	ROSSET Jean-Yves
15797	ROUSSEL Kévin
18683	ROUSSET Clément
14293	SAADI Karim
700	SANCHEZ Thierry
16504	SAPIN Baptiste
17048	SARRASIN Cyril
14827	SAUGEY Vincent
14295	SAUNIER Guillaume
11920	SAUVIGNET Didier
17218	SEDENO Arthur
11789	SEEMANN Frédéric
6441	SERRES Christophe
11986	SERVY Bruno
14411	SIMON Sarah
17245	SORNET Vincent
21565	STRZESZEWSKI Romain
980	TELLIER Fabrice

16445	TERRIER Lionel
15668	TERRIER Romain
12005	TESTON Loïc
879	THELISSON Franck
11842	THEVENET Frédéric
16581	THEVENON Pierrick
11314	THIOLIER Roland
21574	TOINON Grégory
11940	TOURNADRE Florent
14193	TRAPEAUX Sylvain
15784	TREFCON Yannick
1012	TREMBLY Joël
21066	TRAPIER Nicolas
7123	TROMBETTA Damien
14556	TRONEL Olivier
23581	VACHON Gilles
679	VALLOS Frédéric
10969	VANAUDENHOVE Bernard
21575	VENET Nicolas
15024	VERCHERE Arnaud
11064	VERICEL Georges
11749	VERNAY Stéphane
11530	VERSINI Florent
13209	VIALLO Thomas
12906	VIDON-BUTHION Michel
12760	VIGNAL Gérard
21980	VILLARD Cédric
14239	VILLARD Stéphane
11646	VINCENDON Martial
6656	VINCENT Franck
15267	VIOLLET Valéry
20304	VIRAT Bertrand
759	VIRICEL Christian
745	VIVALDI Christophe
16827	WENISCH Grégory
12242	YOUSSOUF Emmanuel
744	ZIANE Akim
15509	ZOUGS David

Equipier feux de forêts :

14412	ABDALLAH Stéphane
24761	ACCATTATO Vincent
22932	ADAMO Valentin
17243	AGNESINA Denis
18963	ALLOIN Jean-Philippe
17794	ANDRE Christophe
12726	ANGLADE Maurice
12653	ANTE Eric

20055	ARNAUD Christophe
14447	ARNAUD Laurent
14984	ATCHEKZAI Frédéric
19237	ATRIDE Quincey
17513	AUDOUARD Thibault
17016	AUFRANC Romaric
25146	AURAY Jean-Baptiste
17642	AUTHIER Frédéric
18650	AUTHIER Gaëtan
17632	BABAD Sylvain
10821	BACOT Bernard
16447	BADOIL Didier
14727	BAIA Jessi
11453	BAILLY Bernard
17272	BALLANDRAS Anthony
13089	BALLANDRAS Franck
26381	BALLANDRAS Kévin
19099	BALVAY Tanguy
23827	BARBERET Denis
13599	BARBIER Rémi
20860	BARBOSA Allan
17509	BARRAUD Charlie
27508	BARTHÉLÉMY Thibaut
19495	BAS Clément
11218	BASSET Christian
24548	BAUDER Ludovic
21036	BAYOUR Brice
21776	BAZIN Michaël
25648	BEAUD Yannick
11042	BEAUMONT Olivier
19444	BEAUNE Loïc
27777	BEDEAU Yoan
13506	BEDINI Franck
18588	BEGUE Florian
19389	BELLUT Johan
14568	BELZANNE Jérôme
17880	BENCHABANE Karim
13017	BENESSIS Stéphane
24326	BERARD Kévin
10510	BERAUD Patrick
14915	BERAUD Sylvain
25133	BERCHON Melvin
14437	BERNARD Laurent
22065	BERNE Tony
24871	BERNIGAUD Jérôme
19080	BEROUD Anthony
16296	BEROUD Bertrand
24476	BERROD Benoît
19270	BERROD Florent

987	BERTHET Laurent
16754	BERTHIER Sylvain
12923	BERTHOUD Frédéric
11934	BERTHOUX Laurence
11983	BESSON Franck
14343	BESSON Jérôme
19013	BEUNAICHE Julien
13813	BIAGINI Ludovic
12645	BILLAUDAZ Laurent
21324	BISSUEL Maxence
22258	BISSUEL Samuel
25037	BLACHERE Alexandra
18583	BLAIZAC Benjamin
19029	BLEIN Nicolas
12068	BLETON Hervé
19804	BLUZET Flavien
13602	BODA Marc
16857	BOHOREL Mathieu
17635	BOLVY Florian
25068	BONDOUX Jonathan
14612	BONGRAIN Pierre-Luis
23743	BONNEFILLE Bruno
15308	BONNET Cédric
20105	BONNET Julian
21146	BONNET Wilfrid
15031	BORDET Hervé
10574	BOREL Michel
13794	BOST Thierry
10865	BOUCHARD Patrick
18273	BOUCHARDEAU Adrien
21665	BOUCHE Gabriel
1030	BOUCHET Vincent
17066	BOUDON Anthony
16298	BOUFFORT Michaël
11510	BOUGON Cyril
12627	BOUGON Olivier
18815	BOUJDAY Mehdi
13843	BOUJDAY Sami
24119	BOURDON Marc
16772	BOURGEAUX Christian
11598	BOURGEAY Frédéric
15677	BOURRAT Frédéric
15960	BOURRIN Cédric
11847	BOURRIN Denis
20199	BOURRIN Fabien
19753	BOUTROIX Adrien
20876	BOUZEMBOUA Farid
19620	BOYER Florent
17900	BOYER Frédéric

22826	BOYER Julien
20100	BOZIER Romain
13106	BRAMBILLA-CONJARD Marie-Cécile
14201	BRETONNIER Damien
23596	BRETONNIER Juliane
12282	BRIDE Vincent
18796	BRIOT Steve
20781	BRIVET Yoann
23605	BROSSET Sylvain
20341	BROTTE Bastien
16435	BROUILLET Fabien
15733	BRUGNE Bruno
20332	BRUNET Jean-Baptiste
14841	BRUNON Lilian
12954	BRUYAS Pascal
15491	BUIS Catherine
19573	BULOT Erwan
20088	BURDIAT Benjamin
10990	BURDIAT Michel
18975	BURGAUD Alexandre
16072	BUSSEROLLE Bruno
22299	BUTTET Charlotte
18881	CACHARRON Antony
18994	CAILLAT Franck
16659	CALVARUSO Nicolas
20058	CANARD Benoît
13700	CANDEIAS David
18817	CARRE Aurélien
24434	CARRERE Vincent
14344	CARRETTE Nicolas
15100	CARRY Geoffrey
19365	CASTELLINO Damien
24576	CATHERIN Théo
24579	CAUGNON Sébastien
19290	CECCARELLI Raphaël
16120	CECILLON Morgan
13657	CERVANTES Frédéric
16655	CESAR Christophe
16694	CESURE Grégory
12197	CHABOUD Joseph
15376	CHALESSIN Grégory
13899	CHALOT Benjamin
12611	CHAMARANDE Cyril
17872	CHAMBE Cédric
12033	CHAMBOST Guillaume
12176	CHAMPIN Patrick
12604	CHANRION Stéphane
16563	CHANUT Mickaël
18862	CHARDON Marc Henri

15268	CHARLEUX Cédric
21944	CHARLEUX Guillaume
12094	CHARNAY Frédéric
23696	CHARRETON Laurent
23861	CHARVOLIN Emilien
22991	CHATELARD Kévin
16895	CHAUMETTE Sylvain
25245	CHAUVEL Valentin
23644	CHAVANIS Thomas
21940	CHAVANT Maxime
11387	CHEMARIN Raphael
25535	CHEMIN Olivier
15270	CHENAL Franck
23024	CHENAVIER Stéphane
14257	CHERPIN Ludovic
17636	CHEVALIER Erwan
10370	CHIBOUT Saisy
22705	CHILLET Anthony
11273	CHILLET Jean-Michel
17365	CHILLET Sébastien
20229	CHOPIN Dylan
17645	CIMALA Thierry
25544	CLAESSEN Jonathan
22773	CLEMENT Cédric
17647	CLEMENT Didier
15337	CLEMENT Julien
17212	COGNET Maxime
15529	COLETTA Jimmy
13740	COLLOMB Cyril
19924	COLLOT Guillaume
23694	COMPIGNE Rémi
24569	CONVERSY Joris
18192	COPERET Cyril
1034	CORBET Frédéric
11603	CORCELETTE Denis
15110	CORDIER Yannick
12263	COROMPT Christophe
17143	COSTA Alexandre
11782	COTET Pascal
24275	COUBLE Jessy
19257	COUDERT Alexis
12578	COUDERT Eric
24358	COULET Baptiste
19082	CREPELLE Brandon
13672	CRETIN Sylvain
11093	CROZET Daniel
16918	CROZET Sylvain
12711	CROZIER Emmanuel
21867	CUCUMEL Emilien

21577	CUSEY Sébastien
19722	DA COSTA Joao-Cédric
6898	DA SILVA Georges
22902	DA SILVA Julien
16089	DA SILVA Pédro Manuel
21692	D'AGOSTINO Thomas
25140	DANDRIEUX Luc
7106	DANH David Julien
14603	DANTHONY Christophe
15748	DARCISSAC Marc
16919	DAUDET Nicolas
17500	DAUDET Sylvain
18977	DAUJAT Mickaël
11532	DAVID Patrice
17954	DE CASTRO Rémy
16816	DE CUEVAS Frédéric
20275	DEBARD Renan
13179	DEBIZE Olivier
19850	DEBLOIS VALLIN Valentin
843	DEBOURG Denis
17039	DEBRUN Romain
16595	DECHAVANNE Aurélien
17304	DECOUR Florian
19827	DEGOUTE Lucas
25576	DELAPIERRE Vincent
11357	DEMOLLIERE David
19684	DENIS Grégory
17240	DENIS Jean-Nicolas
17515	DENIS Jérôme
15156	DENIS Yohan
17907	DEPARDON Ludovic
18818	DEPARIS Jimmy
17876	DEREDEC Tristan
16765	DESAILLOUD Franck
14756	DESBAT Ludovic
15710	DESBAT Stéphane
12413	DESCHAMPS Cyprien
21995	DESCHANDOL Fabrice
23642	DESCOMBES Quentin
13841	DESFILLES Frédéric
13691	DESIGAUD Damien
18604	DESIGAUX Benjamin
14256	DESMULE Laurent
13926	DESMURES Hubert
21169	DESORME Jérôme
23637	DESPERRIER Perrine
12935	DESPRES Lionel
25587	DESSAINJEAN Kévin
23445	DESSEIGNE Jean-Luc

18221	DEVAL Alexis
14628	D'HARCOURT Amaury
16518	D'HARCOURT Joseph
25017	DICKENS Anne - Lise
18649	DIEL Anthony
23528	DINOT Joël
14221	DIRIK Kemal
15780	DOTHAL Mathieu
20756	DOUGERE Dimitri
19102	DRID Rayan
17923	DRUARD Dorian
21941	DUBESSY Florian
19536	DUBIEZ Jérémy
19726	DUBLASSY Jean-Baptiste
17983	DUBOIS Mathieu
22799	DUBOST Etienne
24529	DUBOST Guillaume
11903	DUBOST Jean-Philippe
19528	DUCLOS Antonin
16177	DUCLOS Lionel
25115	DUCLOUD Florent
16307	DUCLOUD Sébastien
16064	DUCREUX Loïc
12111	DUFOUR Patrick
20059	DUGAIT Guillaume
22939	DUGAIT Pierre-Alexandre
822	DUGUET Thierry
26049	DUMARCHE Adrien
16584	DUMAS Andy
16117	DUMAS Boris
14773	DUMAS Ludovic
24581	DUMONT Claire
19395	DUMONT Mickaël
21807	DUMONTET Alexis
10619	DUMONTET Georges
17081	DUMONTET Guylène
13713	DUPERRAY Jérémy
17025	DUPONCHEL-LIEGGI Marion
773	DUPUY Sylvain
10715	DURAND Xavier
21307	DURINCK Damien
17535	DUSSERT Adrien
17292	DUSSURGET Gilles
13045	DUTEL Gérard
11698	DUTHEL Patrick
14846	DUVINAGE Michaël
20015	EMORINE Arnaud
15085	EPLÉ Elodie
22837	ER RAFIQI Valentin

12470	ESPARRON Eric
21849	FACCHIN Matthieu
17453	FAHY Sébastien
17694	FAILLET Jérôme
12590	FAIVRE Bertrand
14951	FARGEOT Guillaume
14668	FAURE Alloic
20982	FAURE Thibault
15881	FAVERGE Maxime
21271	FAVRE Jérémy
21338	FAVRE Quentin
851	FAVRE-BULLY Marc
17077	FAVRICHON Baptiste
18773	FAYAT Philémon
12215	FAYET Denis
14686	FAYOLLE David
20146	FAYOLLE Romain
16116	FAYOLLE Romuald
16771	FEBVRE Jérôme
12874	FELIX Thierry
15255	FERRAS Alexandre
19403	FERRAUTO Eric
13659	FERREIRO Jérôme
18077	FERREOL Romain
18350	FILLON Laurette
10529	FLAMENT Serge
17901	FLECHE Thomas
12819	FLORIO Cédric
18556	FLUCHER Quentin
26078	FOILLARD Etienne
17345	FONNESU Florian
12046	FONTROBERT Alain
17785	FONTROBERT Julien
21282	FORAT Manon
23022	FORET Mathias
14969	FORISSIER Florent
16845	FORTELLI Matthieu
23665	FOUCAUD Gabin
10954	FOUILLAT Didier
16467	FOURCADE Eve
15094	FOURNEL Serge
16756	FRAISSE Bernard
775	FRANCAVILLA Norbert
20288	FRANÇOIS Alexandre
13817	FRANÇOIS Christophe
20062	FRANZ Christophe
26802	FUSIL Florian
12464	GAGUIN Ludovic
27396	GAILLARD Tony

18202	GAILLARD Yoann
15539	GALLAND Damien
15616	GALLIX Grégory
671	GALY Marc
16776	GAMA Dany
25894	GARCIA Florian
11570	GARDETTE Joël
16665	GARDETTE Laëtitia
13666	GARDETTE Thibault
11751	GARIN Gérald
25272	GASSAMA Masseck
17929	GASTEBOIS Anthony
17438	GAULIN Anthony
17875	GAULIN Jonathan
16115	GAUTHIER Anaël
18962	GAUTHIER Geoffrey
19878	GAUTHIER Guillaume
15707	GAWLY Brice
25200	GAY Franck
869	GAY Frédéric
15022	GENTIL Sylvain
21642	GEORGEL Benjamin
19549	GERBET Thomas
13196	GETAS Grégoire
18557	GHILI Gaëlle
20186	GIGNOUX Perrette
15738	GINET Florian
16618	GIRARD Damien
10864	GIRARD Xavier
17676	GIRIN Kévin
16703	GLADYSZ Nicolas
16027	GLEYZE Stéphan
11041	GOBET Hervé
12224	GONCALVES MOTA Manuel
14522	GONIN Ludovic
19095	GONZALEZ Anthony
17300	GOUILLON Grégory
24563	GOUJON Manon
13502	GOUJON Régis
12270	GOUTTE David
19170	GRANCHAMP Jeffrey
21891	GRANDJANNY Lucas
20757	GRANGE Kévin
23584	GRANGETTE Jean-Philippe
11932	GRANJARD Jean-Marc
13296	GRANJON Christophe
13384	GRATIER DE SAINT LOUIS Renaud
12989	GREGOIRE Alexandre
13682	GRENOUILLE Yoann

10763	GRIES Alain
13324	GRIFFON Loïc
16077	GRISONNET Benoit
16759	GROCCIA Jean-Marc
25930	GRONDIN Jean-Didier
25484	GROSSETETE Bastien
19927	GUALTIERI Maxence
23564	GUILLERMIN Maxime
20790	GUILLIER Pierre
16470	GUILLIMIN Loïc
19529	GUILLOT Elodie
17518	GUILLOT Florian
734	GUIOT Jean-Yves
15173	GUY Fabrice
12990	GUYOT Gaël
24891	HABART Simon
18752	HAILLANT Alexis
13430	HAMADOU Moktar
21937	HAOND Yannick
17005	HENRY Hervé
20287	HERMANT Théo
26653	HERVY Séverine
18870	HOPPENOT Camille
13180	HOULLETTE Stéphane
20067	HUGUET Jérémy
27818	HUOT-MARCHAND Romain
21712	HUSSENOT Mickaël
24647	IANNELLO Vincenzo
13122	IGONET Grégoire
15666	JACOBS Vincent
26741	JACQUEMET Anthony
18823	JACQUES Maxime
15640	JACQUET Lionel
18665	JACQUET Steven
13469	JAFFRE Cyrille
12021	JAMBON Frédéric
13480	JANIN Pascal
13199	JARRIGE Frédéric
13953	JEANNOT Romain
14217	JESUS Mickaël
15631	JESUS Nathalie
24238	JESUS Rémi
19881	JOLIVET Maximilien
11520	JOLY Frédéric
14242	JOURNET Jérôme
6986	JOUBE Pierre
22446	JULIOT Elodie
20090	JUMEL Bertrand
13996	KARAZ Ahd

15199	KELLER Mickaël
19139	KERSUZAN Benjamin
17313	KRUG Valentin
18260	LABARRE Arnaud
908	LACROIX Vincent
17510	LACROIX Yan
16997	LAFORT Emmanuel
17301	LAGNEAU Didier
21257	LAHUERTA Sandra
17736	LAKHMARI Ayoub
25049	LAMBERT Yann
18312	LAMONACA PAOLOZZI Enzo
20290	LAMOUILLE Anthony
779	LAMURE Laurent
854	LANGLAIS Serge
647	LAPOINTE Frédéric
15568	LARGE Jérôme
10872	LARGE Raphael
23513	LAROCHE Rémi
12245	LATHUILLIERE Jean-Marc
25394	LAURANS Adrien
27488	LAVAL Tanguy
20294	LAVENIR David
15264	LE ROY Alexandre
15853	LE RUYET Loïc
17268	LEBEAU Adrien
13689	LECLERC Michel
11025	LEFEBVRE Jérôme
25556	LEGER Dominique
24352	LEGRAIN Marion
16964	LEGRAS Matthieu
14838	LELEU Mathias
14632	LEQUIN Emmanuel
17405	LEWANDOWSKI Magdaléna
21350	LHOMME Joshua
11435	LHOPITAL Eric
20051	LOISEL Benjamin
15104	LOISON Nicolas
22923	LOMBARDI Alexandre
21820	LORIOT Grégory
23673	LOUIS Guillaume
26581	LOUSA Rémi
18995	LOUVIOT Raphaël
13353	LYONNET Nicolas
24444	MABY Guy-Loïc
13158	MALAUSSANNE Thierry
12796	MANIGAND Michael
22303	MARCEL Emmanuel
19375	MARCHISIO Mickaël

25562	MARCONNET-GIRAUD Barbara
19376	MARGAIN Alexis
12825	MARGUIN Grégory
17653	MARGUIN Vincent
14254	MARI Julien
19086	MARIE-BROUILLY François
18181	MARION Clémence
10939	MARTELIN Olivier
20842	MARTIN Anthony
13696	MARTIN Stanislas
18374	MARTINOT Corentin
17065	MARTINS Alexandre
19203	MARTRES Julien
14315	MATHEVON Pierre
14421	MATHIEU Lionel
11992	MATHRAY Franck
17280	MATHRAY Stéphanie
15224	MATRAT Florent
18133	MATTANA Benoit
11130	MATTANA Pascal
16675	MATTOLINI Thibaud
20315	MAUBOURGUET-JOCHUM Arnaud
19307	MAZELPEUX Alexandre
10843	MAZELPEUX Clément
12969	MAZUR Franck
24965	MENCARELLI Lucas
12223	MERCIER Gérard
959	MERLE Hugues
14929	MERY Jérémy
14080	MESNIER Xavier
16477	MEUT Pierre
23667	MEZIN Antoine
17307	MICHAUD Vincent
18734	MICHEL Axel
25514	MICHEL Maxime
12403	MICOLON Jérôme
21914	MINET Guillaume
16775	MINIGGIO Nicolas
15260	MOLINARI David
17135	MOLLARD Julien
24443	MOLLET Jordane
23731	MONNOT Michel
19378	MONTAGNON Guillaume
12873	MONTANGERON Joseph
12842	MONTERNIER Alexandre
15538	MONTERNOT Guillaume
16431	MONTIBERT Frédéric
20022	MORION Cédric
12116	MORION Yvan

21232	MORSLI Khaled
12225	MOTA Paulo
15415	MOULARD Nicolas
17655	MOUSSEUX Christian
13674	MOUTET Benjamin
11973	MOUTON Thierry
19379	MOUVAULT Benoît
15771	MOUVAULT Geoffrey
17226	MULLER Clément
21960	MURIGNEUX Emilien
16706	MUTIN Florian
17022	MUYARD Mathieu
24535	NAELTEN Cédric
25963	NARGEOT Claire
15669	NAVARRO Sébastien
15958	NESME Aline
22820	NEYRAND Valentin
21684	NICOLAS Sébastien
22688	NICOT Grégory
23302	OBRY Corentin
15589	OLLIER Sébastien
10511	ORTEGA Antoine
19381	ORTEGA Fabrice
22466	ORTIZ Richard
874	ORY Maxime
16428	OVIZE Damien
23031	OVIZE Emeric
14733	PACAUD Jérôme
20053	PACCAUD Jonathan
16082	PAGUE Thomas
23079	PALLUET Baptiste
16261	PAOLUCCI Bastien
10630	PAOLUCCI Gérard
21973	PARDIN Clément
25569	PARENTY Romain
20964	PARRENO Ivain
23209	PARTARRIEU Kévin
18376	PARYS Emilien
23512	PASINETTI Jonathan
16424	PATUREL Olivier
16427	PAVIC Nicolas
17961	PELAYO Camille
19790	PELLETIER Christophe
27490	PENY Aurélien
27303	PERAUD Laura
16961	PEREZ Jonathan
15247	PEREZ Sébastien
19490	PERIER Cédric
16426	PERRAS Michel

25128	PERREON Cyril
17798	PERRET Thibault
20299	PERRIER Christophe
17200	PERRIN Justine
21810	PERRODON Christelle
11253	PERRODON Patrick
16099	PERRUISSET Fabien
23121	PETT Sylvain
21939	PEYLACHON Justine
23206	PEYRARD Laurent
19475	PEYRON Julien
20101	PHILIS Guillaume
14682	PHILIS Yannick
962	PICARD Bruno
21312	PICCIOLI Alexandre
13797	PIEDOZ Cyril
13735	PIEGAY Corinne
13504	PIEGAY Kévin
14331	PIN Frédéric
17544	PIN Mathieu
21785	PINATTON Julien
14012	PINATTON Valéry
19382	PIOLLET Johan
19890	PIRES DE SA Lucas
11792	PITAVAL Rodolphe
15049	PITRON Damien
11322	PIVOT François
13273	PIZZINATO Cédric
22536	PLANE Franck
21087	PLASSE Aline
16714	PLEVY Vanessa
22930	POCCACHARD Loïc
12027	POLLET Hubert
11891	PONCELET Franck
25179	PONCET Antonin
19383	PONCET Guillaume
19522	PONCET Justine
11557	PORTE Fabrice
21173	PRESLE Elké
11923	PROST Cédric
14167	PROST Vincent
11601	PROTHERY Frédéric
19154	PROTON Romain
18459	PRUD'HOMME Anthony
23098	PUILLET Alexis
20347	RABII Alexandre
15796	RACAUD Cyril
16258	RACHEDI Jonathan
12940	RAGOT Patrice

14347	RAJAUD Mickaël
17261	RAKBI Amine
17639	RAMJEE Désiré
25098	RAMPON Bastien
17941	RANDON Kilian
12201	RAVIER Jérôme
22355	RECORDEAU Axel
6473	RENA Didier
530	RENAUD Rémi
20118	REPPERT Julien
1007	REY Christophe
21963	REY Mickaël
15291	REYDELLET Laurent
16078	REYNAUD Pascal
20135	REYNAUD Quentin
24695	RIBOUCHON Marc
11783	RIBOULET Ludovic
15332	RICO Emmanuel
18517	RIGOLIER Antoine
22340	RIGUETY Adrien
6849	RIOU Alexandre
25973	RIVAT Florian
17390	RIVIERE Benjamin
20041	ROCHE Damien
13028	ROCHE Gilles Pierre
20787	ROCHETTE Jean-Pierre
19308	RODEL Shanon
6835	RODRIGUEZ Didier
20046	ROHDE Denis
937	ROI Pascal
14614	RONDARD Serge
15054	ROSIQUE Daniel
17685	ROSNOBLET Nicolas
20042	ROSSET Anthony
14867	ROUSSEAU Thomas
10380	ROUSSET Pierre-Henri
13888	ROY Patrice
24365	ROY Rémy
13923	RUET Jérôme
17136	RUET Jonathan
26011	RUET Ludovic
19818	SACCU Rémy
19542	SAGNARD-VERIOVKINE Nicolas
25426	SALADO Raphaël
21990	SALINAS Robin
14275	SALLES Yohann
16546	SALOMON Nicolas
7036	SANCHEZ Pascal
22339	SANTSCHI Aymeric

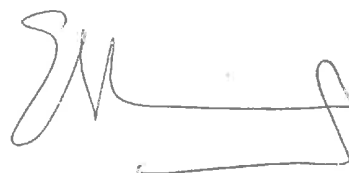
19894	SAPIN Clément
10982	SAPIN Jacques
16300	SARRASIN Dimitri
18311	SARRAZIN Thomas
15621	SAUNIER Benoit
20301	SAUNIER Romain
25538	SAUTRON John
27479	SCHNEIDER Paul
23677	SCHWARTZ Corentin
15029	SENECHAL Nicolas
21720	SERA Christophe
26991	SEUZARET Emma
20840	SICLE-MAUGE Steven
16791	SIMON Anaïs
25230	SIMONELLI Joseph
14007	SOLA Julien
11761	SOLEYMIEUX Eric
12552	SORNAY Christophe
18044	SOTHIER Clément
15349	SOTTON Bruno
18812	SOULIER Sophie
16769	SURREL Rémi
21893	SURUGUE Floriane
23144	SZAKALY Alexandre
23299	TAILLARDET Morgan
16638	TALEB Julien
15107	TARDY Fabien
23736	TARLET Franck
16465	TARTAIX Alexandre
20852	TASSA Pierre-Louis
26739	TEPPE Thibault
20044	TERRIER Grégory
15590	THEVENET Guy
16870	THIBAULT Florian
17710	THIERY Coralie
18045	THIMONIER Nicolas
24519	THIVENT Damien
18685	THIZY Clément
24903	THOMANN Christophe
19368	THOMAS Benjamin
10844	THONNERIEUX Bruno
20785	THOUVENIN Blandine
12235	THOZET Hubert
22738	TIXIER Grégory
12896	TRICHARD Aymeric
20303	TRUCHET Christophe
20788	UGHETTO Thibault
637	VACHER Patrick
20091	VADEBOIN Yann

24353	VARLIETTE Jessica
14284	VARNAY Cédric
16046	VASON Florian
18877	VENET Kévin
21095	VERCHER Laurent
11196	VERICEL Daniel
13468	VERNAY Denis
20351	VERNEY Alexis
16113	VERPILLIEUX Guillaume
11793	VEYRET David
25124	VIAL Maxence
18154	VIDAL Marvin
16132	VIGNON Alain
12660	VIGNON Constant
15123	VILLARD Sébastien
13114	VILLON Julien
14875	VILLOT Romain
12563	VINCENDON Romain
26641	VINCENT Delphine
23699	VINCENT Florian
16264	VINCENT Stéphane
13453	VIOLET Florence
12383	VIOLET Hervé
18879	VIRICEL Morgan
15326	VIRICEL Stéphane
23562	VITALI Anthony
11597	VIVIER MERLE Sébastien
18155	VULIN Dylan
14282	WAGNER Benoît
22061	YANEZ Julien

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-003

Arrêté préfectoral IMP SDMIS_DRH_GGEC_2018_003

Liste d'aptitude opérationnelle groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_003

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable des spécialités opérationnelles du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux est le chef du groupement est.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique IMP :

1000	MARCHESIN Lionel
783	MOENNE Thierry
1013	NIVIERE Jean-François
13477	SANTAMARIA Gaël

Chef d'unité GRIMP :

16014	BRIZE Sébastien
989	CARROT Olivier

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

668	CHAIZE Louis
689	COMBY Bernard
1111	DREUX Pascal
14515	GIBERT Jérôme
13180	HOULLETTE Stéphane
799	MUNIER Michel
16780	PONCET Sébastien
14174	SANTARELLI Jérémy
15020	SAUZON Vincent
16468	SEVERAC Frédéric
890	SORIA Alexandre

Sauveteur GRIMP:

20278	ABRY Philippe
18963	ALLOIN Jean-Philippe
14723	BIGHETTI Jan-Julien
25105	COTTE Laurianne
17240	DENIS Jean-Nicolas
15662	DIETRICH Phillippe
1070	DUTHEL Eric
15881	FAVERGE Maxime
14323	FIOGER Fabrice
16461	GENIN Mathieu
16027	GLEYZE Stéphan
13195	GUEYDON Philippe
17651	JOMARD Sébastien
16440	LAPOINTE Philippe
14838	LELEU Mathias
19373	LIEGGI Julien
15104	LOISON Nicolas
15224	MATRAT Florent
22002	MICHAUD Romain
16775	MINIGGIO Nicolas
13624	NADAL Christophe
13563	NOLY Olivier
16774	PAUL Zian
20299	PERRIER Christophe
23107	PLANCHE Raphaël
19154	PROTON Romain
19266	REYNAUD Nicolas
18789	RODRIGUEZ Cynthia
19142	RUIZ Nicolas
14941	SAUMET Yann
20862	SOARES Bruno
20044	TERRIER Grégory
17126	WIAND Fabien

Titulaire de l'attestation IMP 1 (non opérationnel) :

21146	BONNET Wilfrid
19445	DALL'O Florent
16455	DEPASSIO Aurélien
14221	DIRIK Kemal
17076	GEOFFROY Antoine
970	JOUY Jean-François
18640	MOYNE Mathias
17798	PERRET Thibault
21963	REY Mickaël
828	RUILLAT Joël
14810	TABONE Eric
13332	THEVENET Patrice

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-004

Arrêté préfectoral PRV SDMIS_DRH_GGEC_2018_004

Liste d'aptitude opérationnelle prévention 2018

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_004

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,
Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2012 fixant le guide national de référence relatif à la prévention,
Sur proposition du directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Par délégation du Préfet, le contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, et le colonel Bertrand KAISER, directeur départemental et métropolitain adjoint des services d'incendie et de secours, président la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

Article 2 : Le responsable de la spécialité prévention est le chef du groupement prévention des risques.

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité prévention pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique PRV :

1069	DE BORTOLI Christian
856	GOUJAT Gilles
704	MOLLIER Luc
18355	PERRET Christophe
612	PEYRON Pascal
643	PONS Christian

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

1142 RONDAN François
885 SIMONET Stéphane
685 VILLARD Jean-Jacques

Préventionniste :

13428 ABEILLON Aurélien
23255 ADAROUCH Kérian
17669 AIGRAIN Guillaume
14476 ANICE Bruno
762 ARBEZ Jean-Yves
6161 BALDACCHINO Jean
747 BARDELMANN Jean-Philippe
761 BEAU Christophe
811 BEAUPOIL Philippe
13818 BELLERET Jérôme
19588 BEROARD Laurent
10923 BLANCHON Frédéric
13645 BLENET Vincent
621 BONNEVIE Eric
13039 BOUCHE Christian
15043 BOUCKAERT Nicolas
642 BOURGIN Philippe
1136 BOUTEILLE Emmanuel
422 BRISSET Alain
13606 BROUCHUD Georges-Alexandre
813 BRUN Yannick
710 CATHAUD Christophe
728 CATINOT Eric
24064 CATOIRE Michael
687 CATTIN Guy
901 CHABBOUH Philippe
722 CHABERT Lionel
668 CHAIZE Louis
15633 CHAMAGNE Christophe
22189 CHAPELLE Frédéric
768 CHAPON Emmanuel
810 CHIREIX Daniel
729 CLERC Patrick
723 CLERC Stéphane
1110 CORDONATTO Frédéric
16033 DAVID Luc
593 DAVOINE Daniel
14844 DELAUNAY Emmanuel
681 DIZERENS Gérard
13669 DRAGO-RAJON Nicolas
926 DROBACHEFF François
746 DUARTE Jean-Pierre
796 DUCHAMP Patrick

752	DUPORTAL Christophe
848	DUPUIS Didier
1061	ESCASSUT Jean-Pierre
14324	FARRUGIA Georges
706	FAURE Thierry
13383	FAVRE Pascal
763	FILIPPI Michel
764	FOLCHER Olivier
22148	FOSSAT Anthony
6124	GAY Michel
22170	GENIN Amélie
14515	GIBERT Jérôme
692	GIRAUD Alain
976	GIRY Alain
15665	GRANGE Guillaume
21573	GRAS Nicolas
14052	GUEUGNEAU Jean-Philippe
819	GUILLAUME Daniel
13815	GUILLOT Christophe
13197	HUART Bertrand
22126	HUSTACHE Thomas
19157	JACQUIER Clément
14292	LABROSSE Jérôme
17014	LACHAIZE Cédric-Laurent
897	LACOUR Pascal
1075	LAVAL Olivier
13170	LE GARS Julien
17268	LEBEAU Adrien
884	LEVEQUE Daniel
14787	LUNEL Frédéric
15700	LY Thierry
1122	MAGAND Laurent
755	MAGRY Christian
6143	MALLEN Jacques
22951	MARIETTAZ Julien
23263	MARTIN Elodie
17672	MARTINIE Mikaël
736	MEUNIER Laurent
682	MEYGRET Pascal
19156	MONNIER Arnaud
16430	MUR David
13299	PACHE Pascal-Henri
686	PAGANON Eric
16012	PAGET Maxime
14789	PASQUIER Cédric
739	PELAGE Jean-Claude
16443	PERRIER Bruno
920	PETIT Christophe
14489	PETIT Guillaume

877	PEYRARD Mickaël
978	PHILIPPS Arnaud
1028	PICARD David
15642	PICHARD Loïc
21530	PILLOT Laurent
16245	PLASSE Xavier
16247	POITEL Damien
19153	POMERET Rémi
1071	PONTET Sébastien
1108	PREVOST Patrick
1066	RAJOT Thierry
741	RAMET Stéphane
15781	RAS Benoît
1007	REY Christophe
1009	REYNARD Nicolas
15454	RICHARD Cécile
22986	RIGAL Maxime
14274	ROBERT Raphaël
21157	RUBELLIN Pierre
19142	RUIZ Nicolas
676	SAIGNES Denis
19152	SCHARLY Hervé
14737	SEBBANE Anthony
886	SERRE Christophe
806	SOCODIABEHERE Fabrice
6477	THIVOLET Jean-Michel
765	THOMAS Patrick
15009	TISSERAND Romuald
21574	TOINON Grégory
652	TOUSSAINT Patrick
21575	VENET Nicolas
13301	VERGEAT Eric
759	VIRICEL Christian
16827	WENISCH Grégory

Agent de prévention :

1016	ABELLAN Eric
20174	ANCHISE Antoine
750	ARTHAUD Gilles
13159	AUFAURE Hervé
953	BAILLET Patrice
12835	BALLANDRAS Gaylord
15658	BERRUT Laurent
11250	BESSON Joël
20282	BEUSSON Christophe
6219	BEYRAND Philippe
16450	BLANC Julien
709	BLANC Philippe

16231 BOCA Frédéric
 16016 BOUCHER Jerome
 1030 BOUCHET Vincent
 955 BOURGEOIS Pierre-Alain
 7121 BREANT Cyrille
 13160 BRISOIRE Cyril
 14840 BRISSET Laurent
 16435 BROUILLET Fabien
 14336 BRUSSET Thibaud
 23719 CANIONI Aurélien
 15017 CARRER Cédric
 13955 CASAVECCHIA Ludovic
 15708 CELLE Sébastien
 16655 CESAR Christophe
 1121 CHABERT Lilian
 14736 CHAGNEUX Frédéric
 16240 CHAMPION Laurence
 13604 CHANEAC Cédric
 15309 CHAPUT Dominique
 16031 CHAREYRON Clément
 688 CHOLLET Rémi
 14560 CORBEIL Jérôme
 17246 CORTES Eddy
 15543 COURBIERE Sylvain
 16275 CROZET Romain
 15957 CULLERON Marylin
 6865 DAHMANE Oihid
 842 DALIN Hugues
 17972 DALOUX Yannick
 14895 DAVID Guillaume
 1036 DAVIET Nicolas
 864 DE RAYMOND CAHUZAC Emmanuel
 1018 DEBARD David
 15272 DELETRE Julien
 13163 DELLIAGE Anthony
 6678 DESMOULINS Nicolas
 20049 DESSALCES Clément
 14188 DEVAUX Christophe
 751 DRAVET Didier
 14177 DUMAS Christophe
 16101 DUSSERT-BRESSON Jean-Philippe
 14206 EGRAZ Patrice
 7127 ELEFTERAKIS Romain
 15701 EMONET Mathieu
 14553 FABBRI Michaël
 15867 FAURITE Sylvain
 15837 FAVERIAL Stéphane
 20103 FAYOLLE Antoine
 15114 FILLON Michel

13803 FOURNEL Franck
16438 GAILLARD Stéphane
869 GAY Frédéric
912 GELDREICH David
17076 GEOFFROY Antoine
16618 GIRARD Damien
14204 GIRARD Michel
733 GOUTTENOIRE Dominique
13883 GOYARD Laurent
13384 GRATIER DE SAINT LOUIS Renaud
12512 GUBIAN Sébastien
17518 GUILLOT Florian
24387 HOGREL Leïla
15112 JACQUET Jean-René
11998 JEANNOT Nicolas
957 JOLY Olivier
16436 JOUSSELME Julien
17767 KARAZ Yacine
15225 LAURENT Cédric
1083 MAGNIN Stéphane
14710 MARION Bruno
16590 MATHIEU Bruno
1128 MAZUY Hervé
17253 MERLATON Benoît
19377 MILLIET Lisa
15894 MINET Sébastien
14708 MOLINA Frédéric
1086 MONTANARO Rocco
16469 NEVERS Guy
16429 NEYRET Philippe
1046 OSSEDAT Jean-Philippe
14085 OUANDIKA Michaël
16018 PABA Jérôme
16075 PACCAUD Mickaël
14711 PANNETIER Thomas
13976 PASINATO Hélène
12313 PERRAS Frédéric
11503 PERRET Patrice
16766 PERRON Julien
16045 PERROT Christophe
14331 PIN Frédéric
14277 PITTNER Xavier
15622 POUDREL Michel
13189 PREVOT Cyril
14167 PROST Vincent
12350 RABIER Joël
14872 RABOUTOT Nicolas
1008 REYBARD Fabrice
14407 RICHARDOT Stéphane

15073	RODRIGUEZ Eric-Pierre
6412	ROESCH Bernard
16458	RULLET Alain
14293	SAADI Karim
19542	SAGNARD-VERIOVKINE Nicolas
24525	SAIEVA Thierry
16446	STARCK Arnaud
15691	TAHAR Hocine
16445	TERRIER Lionel
1052	TONDINI Stéphane
14193	TRAPEAUX Sylvain
14556	TRONEL Olivier
13209	VIALLO Thomas
12926	VIDAL Gilles
13114	VILLON Julien
909	VINEY Olivier
745	VIVALDI Christophe

Article 4 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-005

Arrêté préfectoral RAD SDMIS_DRH_GGEC_2018_005

Liste d'aptitude opérationnelle risques radiologiques



PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_005

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable de la spécialité opérationnelle risques radiologiques est le chef du groupement sud-est.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité risques radiologiques pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique RAD :

15043	BOUCKAERT Nicolas
729	CLERC Patrick
723	CLERC Stéphane
14324	FARRUGIA Georges
14787	LUNEL Frédéric
13299	PACHE Pascal-Henri

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

Chef de cellule RAD :

23255	ADAROUCHE Kérian
14476	ANICE Bruno
761	BEAU Christophe
13645	BLUNET Vincent
15043	BOUCKAERT Nicolas
24064	CATOIRE Michael
22189	CHAPELLE Frédéric
746	DUARTE Jean-Pierre
14324	FARRUGIA Georges
764	FOLCHER Olivier
22148	FOSSAT Anthony
15665	GRANGE Guillaume
13197	HUART Bertrand
19157	JACQUIER Clément
14292	LABROSSE Jérôme
17014	LACHAIZE Cédric-Laurent
14787	LUNEL Frédéric
15700	LY Thierry
22951	MARIETTAZ Julien
16430	MUR David
13299	PACHE Pascal-Henri
14789	PASQUIER Cédric
14489	PETIT Guillaume
877	PEYRARD Mickaël
612	PEYRON Pascal
978	PHILIPPS Arnaud
21530	PILLOT Laurent
16245	PLASSE Xavier
16247	POITEL Damien
15781	RAS Benoît
1007	REY Christophe
15454	RICHARD Cécile
22986	RIGAL Maxime
14274	ROBERT Raphaël
700	SANCHEZ Thierry
14737	SEBBANE Anthony
806	SOCODIABEHERE Fabrice
21574	TOINON Grégory
16827	WENISCH Grégory

Chef d'équipe intervention RAD :

19387	ANDRE Maxime
14839	ARDON Sébastien
15105	ARENA Dimitri
16451	ARGELLIES David
860	ARLAUD Pierre

15252	ARVIS Jérémy
16447	BADOIL Didier
588	BARBIER Jean-Michel
13506	BEDINI Franck
14486	BELHADEF Mehdi
19389	BELLUT Johan
13603	BERGER-VACHON David
15658	BERRUT Laurent
13602	BODA Marc
15088	BOUCHARDON Sylvain
14889	BOUDET Laurent
14478	BOURGUES Damien
14145	BRIQUE Jérémy
16750	BURETTE Matthieu
15087	BURGIO Laurent
15253	CAHUET Kévin
727	CALLIET Yvan
14890	CARLIER David
19062	CATTIN Florian
15708	CELLE Sébastien
13657	CERVANTES Frédéric
767	CHAILLOUX Eric
858	CHAIZE Hervé
17931	CHAPUIS Joris
15106	CHASSAGNETTE Franck
862	CHERUBINI André
13165	CHEZEAU Vincent
15303	COGNE Jérôme
17244	COPIER Sébastien
17246	CORTES Eddy
15034	COUILLOUD Guillaume
13166	CREVOLIN Sébastien
991	CROZET Sylvain
13167	DA COSTA Arnaud
17248	DAVAL Yannick
14557	DAVIN Guillaume
14555	DAVIN Jean-Sébastien
20284	DAYRE Yvain
845	DELAVault Fabrice
15272	DELETRE Julien
14511	DEODATO-DIT-DONNADIEU Patrice
15021	DERYCKE Nicolas
16041	DESSALCES Armand
865	DIARRA Sammy
14480	DIASPARRA Michaël
19964	DIDIER Manon
15705	DUPEUBLE Laurent
17649	DURY Alexandre
1074	EGEA Eric

15284	FABBRI Frédéric
14847	FERRATON Sébastien
16752	FONFREYDE Perrick
16776	GAMA Dany
17236	GARCIA Alexandre
870	GARNIER Yves
17929	GASTEBOIS Anthony
15707	GAWLY Brice
13196	GETAS Grégoire
15282	GILBERT Nicolas
1060	GIRARD Frédéric
15074	GIRY Loïc
12224	GONCALVES MOTA Manuel
733	GOUTTENOIRE Dominique
693	GROS Jean-Bernard
19404	GROS Nicolas
14813	GUICHARD François
19337	GUICHERD Florian
17264	GUILLARD Joanny
734	GUIOT Jean-Yves
981	GUY Richard
14521	HEBERT Simon
853	JOLLY Ludovic
823	JONDEAU Stéphane
14854	LABESQUE Sébastien
16997	LAFORT Emmanuel
1044	LAMANDA Emmanuel
1026	LANE Patrice
16617	LAPIERRE Olivier
20292	LAUDET Jean-Baptiste
14481	LIENARD Ludivine
14198	MAGNIEN Nicolas
1083	MAGNIN Stéphane
14861	MANIN Renan
17653	MARGUIN Vincent
23263	MARTIN Elodie
15014	MARTINEZ Steeve
832	MARTINEZ Vincent
933	MELQUIONI Stéphane
14865	MEUNIER Arnaud
15692	MILLET Sébastien
13194	MOREAU Christophe
17266	MURE Pierre
14500	NADAL Patrick
17009	NADAL Thomas
15694	NAZARET Julien
16429	NEYRET Philippe
19380	NIKOLAUS Emeric
16428	OVIIZE Damien

20053	PACCAUD Jonathan
15697	PASTRELLO Fabien
16425	PERRIER Gaël
17654	PITTNER Damien
14488	POULY Jean-Hervé
17943	PUGIN Alexandre
17252	QUINET Mickaël
720	QUINONERO Daniel
14872	RABOUTOT Nicolas
14940	ROCHER Cédric
19542	SAGNARD-VERIOVKINE Nicolas
835	SAIGNOL Xavier
14275	SALLES Yohann
14295	SAUNIER Guillaume
14868	SAUVIGNET Cyril
15689	SERTHELON Dimitri
19364	SIMON Jérémy
15281	STARON Jérôme
14869	TANTON Christophe
16044	TEODORESCO Pierre
16046	VASON Florian
837	VENET Franck
13640	VOISIN Emmanuel
14873	VONLANTHEN Gérald

Chef d'équipe reconnaissance RAD :

20049	DESSALCES Clément
-------	-------------------

Equipier reconnaissance RAD :

19536	DUBIEZ Jérémy
19549	GERBET Thomas
27270	TCHERNOMOROFF Nicolas

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-006

Arrêté préfectoral RCH SDMIS_DRH_GGEC_2018_006

Liste d'aptitude opérationnelle risques chimiques et biologiques



PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_006

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable de la spécialité opérationnelle risques chimiques et biologiques est le chef du groupement sud-est.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité risques chimiques et biologiques pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique RCH :

925	BOURINET Patrick
687	CATTIN Guy
15633	CHAMAGNE Christophe
19157	JACQUIER Clément
14789	PASQUIER Cédric
758	VINEY Roger

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

Chef de cellule RCH :

14476	ANICE Bruno
811	BEAUPOIL Philippe
13645	BLUNET Vincent
15043	BOUCKAERT Nicolas
422	BRISSET Alain
24064	CATOIRE Michael
687	CATTIN Guy
15633	CHAMAGNE Christophe
22189	CHAPELLE Frédéric
746	DUARTE Jean-Pierre
14324	FARRUGIA Georges
715	FAURE Guy
22148	FOSSAT Anthony
15665	GRANGE Guillaume
15665	GRANGE Guillaume
981	GUY Richard
13197	HUART Bertrand
19157	JACQUIER Clément
14292	LABROSSE Jérôme
17014	LACHAIZE Cédric-Laurent
14787	LUNEL Frédéric
15700	LY Thierry
1083	MAGNIN Stéphane
1083	MAGNIN Stéphane
1001	MARIE Olivier
22951	MARIETTAZ Julien
23263	MARTIN Elodie
16430	MUR David
13299	PACHE Pascal-Henri
14789	PASQUIER Cédric
14489	PETIT Guillaume
612	PEYRON Pascal
21530	PILLOT Laurent
16247	POITEL Damien
15781	RAS Benoît
1007	REY Christophe
15454	RICHARD Cécile
22986	RIGAL Maxime
14274	ROBERT Raphaël
24525	SAIEVA Thierry
700	SANCHEZ Thierry
1151	SAPORI Jean-Marc
14737	SEBBANE Anthony
806	SOCODIABEHHERE Fabrice
21574	TOINON Grégory
909	VINEY Olivier
16827	WENISCH Grégory

Chef d'équipe intervention RCH :

19387	ANDRE Maxime
14839	ARDON Sébastien
15105	ARENA Dimitri
16451	ARGELLIES David
860	ARLAUD Pierre
15252	ARVIS Jérémy
16447	BADOIL Didier
20047	BADOIL Frédéric
588	BARBIER Jean-Michel
13506	BEDINI Franck
14486	BELHADEF Mehdi
19389	BELLUT Johan
13603	BERGER-VACHON David
15658	BERRUT Laurent
16754	BERTHIER Sylvain
13602	BODA Marc
15088	BOUCHARDON Sylvain
14889	BOUDET Laurent
16777	BOURGIN Elie
14478	BOURGUES Damien
17263	BRALS Jérôme
14145	BRIQUE Jérémy
16750	BURETTE Matthieu
15087	BURGIO Laurent
15253	CAHUET Kévin
727	CALLIET Yvan
14890	CARLIER David
19062	CATTIN Florian
15708	CELLE Sébastien
13657	CERVANTES Frédéric
767	CHAILLOUX Eric
858	CHAIZE Hervé
17931	CHAPUIS Joris
15106	CHASSAGNETTE Franck
862	CHERUBINI André
13165	CHEZEAU Vincent
15303	COGNE Jérôme
17244	COPIER Sébastien
1034	CORBET Frédéric
17246	CORTES Eddy
15034	COUILLOUD Guillaume
991	CROZET Sylvain
17248	DAVAL Yannick
14557	DAVIN Guillaume
14555	DAVIN Jean-Sébastien
20284	DAYRE Yvain
845	DELAVault Fabrice
15272	DELETRE Julien
14511	DEODATO-DIT-DONNADIEU Patrice

15021	DERYCKE Nicolas
16041	DESSALCES Armand
20049	DESSALCES Clément
865	DIARRA Sammy
14480	DIASPARRA Michaël
15705	DUPEUBLE Laurent
1074	EGEA Eric
15284	FABBRI Frédérick
14847	FERRATON Sébastien
16752	FONFREYDE Perrick
16776	GAMA Dany
870	GARNIER Yves
15707	GAWLY Brice
13196	GETAS Grégoire
15282	GILBERT Nicolas
1060	GIRARD Frédéric
15074	GIRY Loïc
12224	GONCALVES MOTA Manuel
733	GOUTTENOIRE Dominique
693	GROS Jean-Bernard
19404	GROS Nicolas
14813	GUICHARD François
19337	GUICHERD Florian
17264	GUILLARD Joanny
734	GUIOT Jean-Yves
14521	HEBERT Simon
916	JAUDEL Emmanuel
853	JOLLY Ludovic
823	JONDEAU Stéphane
14854	LABESQUE Sébastien
16997	LAFORT Emmanuel
1026	LANE Patrice
16617	LAPIERRE Olivier
20292	LAUDET Jean-Baptiste
14481	LIENARD Ludivine
16466	LIOGIER Benoît
14198	MAGNIEN Nicolas
14861	MANIN Renan
17653	MARGUIN Vincent
15014	MARTINEZ Steeve
16010	MATHON Stéphane
933	MELQUIONI Stéphane
14865	MEUNIER Arnaud
15692	MILLET Sébastien
13194	MOREAU Christophe
17266	MURE Pierre
14500	NADAL Patrick
17009	NADAL Thomas
15694	NAZARET Julien
16429	NEYRET Philippe
19380	NIKOLAUS Emeric

20053	PACCAUD Jonathan
718	PAILLIER Jean-Yves
15697	PASTRELLO Fabien
16425	PERRIER Gaël
17654	PITTNER Damien
14488	POULY Jean-Hervé
17943	PUGIN Alexandre
17252	QUINET Mickaël
720	QUINONERO Daniel
14872	RABOUTOT Nicolas
15664	REYNAUD Cédric
14940	ROCHER Cédric
1049	RUELLE Pierre
19542	SAGNARD-VERIOVKINE Nicolas
835	SAIGNOL Xavier
14275	SALLES Yohann
14295	SAUNIER Guillaume
14868	SAUVIGNET Cyril
15689	SERTHELON Dimitri
25431	SOULIE Cédric
15281	STARON Jérôme
14869	TANTON Christophe
16044	TEODORESCO Pierre
14556	TRONEL Olivier
16046	VASON Florian
837	VENET Franck
13640	VOISIN Emmanuel
14873	VONLANTHEN Gérald

Chef d'équipe reconnaissance RCH :

17665	BELZANNE David
850	EMERIAT Robert
17236	GARCIA Alexandre
19878	GAUTHIER Guillaume

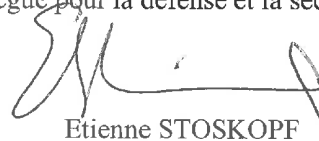
Equipier intervention RCH :

27270	TCHERNOMOROFF Nicolas
-------	-----------------------

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-007

Arrêté préfectoral SAL-SAV
SDMIS_DRH_GGEC_2018_007

*Liste d'aptitude opérationnelle interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare
et sauvetage aquatique 2018*

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_007

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2014 fixant le guide national de référence relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare,

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1^{er} : Le responsable des spécialités opérationnelles interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare et sauvetage aquatique est le chef du groupement centre.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans les spécialités interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare et sauvetage aquatique pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental nautique SAL/50 mètres

Conseiller à la prévention hyperbare :

773 DUPUY Sylvain

Conseiller technique départemental SAV :

647 LAPOINTE Frédéric

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

Conseiller technique SAL/50 mètres :

16033	DAVID Luc
966	DUMOULIN Jérôme
797	FRANÇOIS Lionel
14852	HOSPITAL Grégory
14074	PIETRYKA Olivier
16446	STARCK Arnaud

Conseiller technique SAL/30 mètres :

681	DIZERENS Gérard
-----	-----------------

Conseiller technique SAV :

15047	EROINI Guillaume
718	PAILLIER Jean-Yves
787	POLIZZI Patrick
16446	STARCK Arnaud
1012	TREMBLY Joël
952	VANHOVE Hervé

Chef d'unité SAL/30 mètres :

907	AMGHAR Akim
15268	CHARLEUX Cédric
15748	DARCISSAC Marc
16768	DOLAZZA Stéphane
15035	GLOUBOKII Sylvain
17942	HENOUX Guillaume
1043	JULLIAN Patrice
16009	MARSURA Xavier
973	MARTINEZ Yann
15238	MEYER Jean-Philippe
14273	RICHAUD Steeve
14191	STERN Nicolas
14897	TALLARON Cyril
14551	USTACHE Damien
839	ZANOT Jean-Marie

Chef de bord sauveteur côtier :

14476	ANICE Bruno
17643	BALLY-BERARD Julien
15678	BOURRET Sylvain
16750	BURETTE Matthieu
15855	CLAISSE Nicolas
690	COMTE Frédéric
864	DE RAYMOND CAHUZAC Emmanuel

15021	DERYCKE Nicolas
6588	DOLLA Laurent
16037	DUPIR Didier
16770	EGLAINE Mathieu
15095	EGLAINE Sébastien
979	EMEYRIAT Laurent
797	FRANÇOIS Lionel
14292	LABROSSE Jérôme
932	LADRET David
16009	MARSURA Xavier
14490	ODEN Stéphane
15078	PERRIER David
917	SIMON Serge
948	THOMAS Philippe
839	ZANOT Jean-Marie

Scaphandrier autonome léger/30 mètres :

20057	ALLAIS Ludovic
15019	BENTOUMI Stéphane
16450	BLANC Julien
17644	BONGIORNI Nicolas
15653	BOUYON Julien
13636	CANALE Brian
815	CHALAVON Franck
18960	CHASSIGNOL Thomas
15710	DESBAT Stéphane
17488	DESCAILLOT Nicolas
16751	ELUARD Samuel
777	GORCE Christophe
17260	GUILLOT Alban
803	LEFRANC Olivier
14317	MAYOLLET Jean-Daniel
14173	NADAL Fabien
19381	ORTEGA Fabrice
17941	RANDON Kilian
13623	RAVACHOL Lionel
20042	ROSSET Anthony
20852	TASSA Pierre-Louis
13891	TERRIS John
17998	VALENTE Fabrizio
15266	VIEZZI Thomas

Plongeur en surface non-libre 200 mètres :

966	DUMOULIN Jérôme
773	DUPUY Sylvain
14852	HOSPITAL Grégory

Plongeur en surface non-libre 60 mètres :

20057	ALLAIS Ludovic
907	AMGHAR Akim
15268	CHARLEUX Cédric
15748	DARCISSAC Marc
16033	DAVID Luc
681	DIZERENS Gérard
16768	DOLAZZA Stéphane
797	FRANÇOIS Lionel
15035	GLOUBOKII Sylvain
777	GORCE Christophe
17942	HENOUX Guillaume
1043	JULLIAN Patrice
16009	MARSURA Xavier
973	MARTINEZ Yann
14317	MAYOLLET Jean-Daniel
15238	MEYER Jean-Philippe
14074	PIETRYKA Olivier
14273	RICHAUD Steeve
16446	STARCK Arnaud
14191	STERN Nicolas
14897	TALLARON Cyril
14551	USTACHE Damien
839	ZANOT Jean-Marie

Nageur sauveteur aquatique/fort courant :

20057	ALLAIS Ludovic
15896	ALONZI Stéphane
907	AMGHAR Akim
19563	ARROYO Kim
15252	ARVIS Jérémy
23827	BARBERET Denis
761	BEAU Christophe
15019	BENTOUMI Stéphane
10559	BERARD Marc
11756	BERCHON Nicolas
16333	BERTHELEME Emerick
24327	BESSON Coralie
21324	BISSUEL Maxence
16450	BLANC Julien
17635	BOLVY Florian
17644	BONGIORNI Nicolas
12463	BOSQUET Xavier
15653	BOUYON Julien
15899	BOUZAIANE Faouzi
14168	CALEJERO David
13636	CANALE Brian

20058	CANARD Benoît
15100	CARRY Geoffrey
15708	CELLE Sébastien
815	CHALAVON Franck
13899	CHALOT Benjamin
15268	CHARLEUX Cédric
18960	CHASSIGNOL Thomas
17645	CIMALA Thierry
15529	COLETTA Jimmy
15102	CONESA Michaël
16931	CORNEILLE SAINT-MARC Guillaume
17930	CRISTIN Yann
22902	DA SILVA Julien
15748	DARCISSAC Marc
18977	DAUJAT Mickaël
16033	DAVID Luc
20284	DAYRE Yvain
15156	DENIS Yohan
15710	DESBAT Stéphane
17488	DESCAILLOT Nicolas
18221	DEVAL Alexis
681	DIZERENS Gérard
14308	DJEMAH Djamel
16768	DOLAZZA Stéphane
15028	DRAUS Andrzej
15042	DUBOIS Gilles
19401	DUBOURG Yvan
19395	DUMONT Mickaël
21807	DUMONTET Alexis
966	DUMOULIN Jérôme
15705	DUPEUBLE Laurent
773	DUPUY Sylvain
16751	ELUARD Samuel
20286	FALQUE Rémi
14951	FARGEOT Guillaume
20982	FAURE Thibault
968	FOUILLET Grégory
18020	FRANCHINO Guillaume
20062	FRANZ Christophe
25972	GEORGES Cyrille
19549	GERBET Thomas
12495	GIRARD Yann
15035	GLOUBOKII Sylvain
777	GORCE Christophe
23584	GRANGETTE Jean-Philippe
21573	GRAS Nicolas
17997	GRENET Hadrien
17260	GUILLOT Alban
22565	GUITELMACHER Malo

17942 HENOUX Guillaume
20314 HILAIRE Sylvain
16773 HIRAT Clément
22531 HOFFMANN Alexandre
14852 HOSPITAL Grégory
26741 JACQUEMET Anthony
15699 JAUSSOIN Christophe
1043 JULLIAN Patrice
16434 JUNIQUE Gaëtan
14713 KLEIN Benoît
20290 LAMOUILLE Anthony
23039 LAPOINTE Dylan
20292 LAUDET Jean-Baptiste
13596 LEFEVERE Stéphane
803 LEFRANC Olivier
16964 LEGRAS Matthieu
24163 LIBERCIER Thomas
17004 MARIA Neil
973 MARTINEZ Yann
19203 MARTRES Julien
14317 MAYOLLET Jean-Daniel
14729 MEUNIER Luc
15238 MEYER Jean-Philippe
13876 MICHEL David
20297 MICOLLET Maxence
19377 MILLIET Lisa
19378 MONTAGNON Guillaume
14173 NADAL Fabien
1013 NIVIERE Jean-François
17424 NOIR Sylvain
19381 ORTEGA Fabrice
23079 PALLUET Baptiste
14818 PANTANO Nicolas
16040 PASTRELLO Jérémy
23243 PECOME Jean-Elie
16443 PERRIER Bruno
16766 PERRON Julien
20150 PEYRONNY Pierre
14074 PIETRYKA Olivier
23390 PISELLI Jérémy
23391 PISELLI Nicolas
23107 PLANCHE Raphaël
19383 PONCET Guillaume
16456 POUILLAT Guillaume
22041 PORCHET Marie
14285 PREMAT Stéphane
15050 PRIEST Philippe
19154 PROTON Romain
17639 RAMJEE Désiré

17941	RANDON Kilian
13623	RAVACHOL Lionel
22355	RECORDEAU Axel
14273	RICHAUD Steeve
20223	RICHEMONT Thibaut
25629	RIVOLLIER Mehdi
20041	ROCHE Damien
20046	ROHDE Denis
20042	ROSSET Anthony
23444	ROUMEAS Joël
16300	SARRASIN Dimitri
15281	STARON Jérôme
14191	STERN Nicolas
16769	SURREL Rémi
14897	TALLARON Cyril
20852	TASSA Pierre-Louis
16445	TERRIER Lionel
13891	TERRIS John
16581	THEVENON Pierrick
15009	TISSERAND Romuald
14222	TIXIER Julien
14551	USTACHE Damien
17998	VALENTE Fabrizio
20351	VERNEY Alexis
16633	VERNHES Ludwig
14995	VEZANT Rémi
15693	VIDON-BUTHION John-Christopher
15266	VIEZZI Thomas
12563	VINCENDON Romain

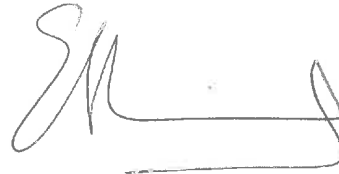
Article 3 : En complément de la liste d'aptitude, sont habilités à occuper les missions de formateur spécialisé, pour l'année 2018, les agents suivants :

17645	CIMALA Thierry
19401	DUBOURG Yvan
16456	POUILLAT Guillaume
20041	ROCHE Damien

Article 4 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Stoskopf', written in a cursive style.

Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-008

Arrêté préfectoral SD SDMIS_DRH_GGEC_2018_008

Liste d'aptitude opérationnelle sauvetage déblaiement 2018

PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_008

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,
Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement,
Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le responsable de la spécialité opérationnelle sauvetage déblaiement est le chef du groupement centre-nord.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité sauvetage déblaiement pour l'année 2018, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique SD :

13428	ABEILLON Aurélien
19588	BEROARD Laurent
11469	DURAND Luc
703	GRANGE Pascal
1090	LAURENT Jean-Charles
1122	MAGAND Laurent
641	NEYRET Christian
686	PAGANON Eric
18355	PERRET Christophe

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

612 PEYRON Pascal
15642 PICHARD Loïc
1066 RAJOT Thierry
22986 RIGAL Maxime
19142 RUIZ Nicolas
19152 SCHARLY Hervé
759 VIRICEL Christian

Chef de section SD :

11410 CARRET Eric
14515 GIBERT Jérôme
17672 MARTINIE Mikaël

Chef d'unité SD :

14140 ABSALON Christian
17669 AIGRAIN Guillaume
15086 BALME Guillaume
6096 BARRET Maurice
1094 BARROT Jean-Philippe
14318 BAZOUD Frédéric
930 BLANC Jean-Pierre
887 BOITON Gilles
642 BOURGIN Philippe
14487 BRAND Donatien
813 BRUN Yannick
728 CATINOT Eric
24064 CATOIRE Michael
861 CAVALLINI Pascal
572 CHAMBAS Marc
15309 CHAPUT Dominique
16031 CHAREYRON Clément
16453 CHARTREAU Vincent
711 CLEMENT Jean-Marc
1110 CORDONATTO Frédéric
900 COURT Jacky
13166 CREVOLIN Sébastien
843 DEBOURG Denis
846 DELETRAZ Damien
14221 DIRIK Kemal
751 DRAVET Didier
752 DUPORTAL Christophe
848 DUPUIS Didier
14520 FEUVRAIS Guy
13653 FOURCADE Benjamin
1080 FOURNIER Didier
15704 FRAGNE Alexandre
776 FRAUDET Christian

16438	GAILLARD Stéphane
17237	GILBERT Magali
6088	GOFFOZ Yves
14850	GONZALEZ CASTANEDA Nicolas
14320	GRILLET Olivier
608	GROS Bernard Noel
16767	GUILLOM Cyrille
941	HERRERA Jean-Joseph
825	JUNGERS Bruno
1218	LAGRANGE David
14857	LE TALLEC Romain
942	LENGLET Benoît
884	LEVEQUE Daniel
830	MAKOWSKI Hervé
15037	MARCEL Gabriel
14313	MARCHAND Mikaël
827	MARCONNET Alain
14710	MARION Bruno
23263	MARTIN Elodie
15220	MATHIEU Samuel
15260	MOLINARI David
704	MOLLIER Luc
14329	MONDAINE Cyril
19156	MONNIER Arnaud
14809	MORALES François
1013	NIVIERE Jean-François
960	NOAILLY Vincent
13909	NOUVELOT Yannick
673	PEREZ Christian
920	PETIT Christophe
805	PEYRAUD-MAGNIN Fabrice
650	PEYRON Marc
14331	PIN Frédéric
787	POLIZZI Patrick
1108	PREVOST Patrick
410	RABILLOUD Roger
12813	RAY Raphaël
21963	REY Mickaël
743	ROUSSET Stéphane
21157	RUBELLIN Pierre
1010	RUEDA Bruno
16458	RULLET Alain
7035	SAVOYE Philippe
917	SIMON Serge
14333	TEYSSIER Grégory
14193	TRAPEAUX Sylvain
663	TURQUOIS Eric
637	VACHER Patrick
21575	VENET Nicolas

13301 VERGEAT Eric
13209 VIALON Thomas
745 VIVALDI Christophe
801 VIVIER Stéphane
13642 ZEMMA Olivier
744 ZIANE Akim

Equipier SD :

1016 ABELLAN Eric
15896 ALONZI Stéphane
19385 AMMOUR Karim
16753 AUGER Philippe
17642 AUTHIER Frédéric
15159 BABANINI Laurent
14727 BAIA Jessi
11453 BAILLY Bernard
15673 BARNIER David
1093 BARROT Marie-Ange
13017 BENESSIS Stéphane
17028 BERAUD Julien
14915 BERAUD Sylvain
19922 BESSON Coline
11250 BESSON Joël
12645 BILLAUDAZ Laurent
17634 BLANCHARD Xavier
14144 BOIZOT Sylvain
15899 BOUZAIANE Faouzi
17900 BOYER Frédéric
20769 BOYER Olivier
24524 BOYER Vincent
10672 BREAT Jean-Luc
14336 BRUSSET Thibaud
18994 CAILLAT Franck
21864 CAMBRILLAT Lucas
11496 CAMPAGNARD Christophe
989 CARROT Olivier
15100 CARRY Geoffrey
710 CATHAUD Christophe
16762 CATHELIN Laurent
17044 CERVERA Jonathan
16655 CESAR Christophe
16560 CHADOURNE Jérémy
939 CHAINTREUIL Christophe
20061 CHALANDARD Nicolas
17241 CHALAYE Amandine
16240 CHAMPION Laurence
10586 CHARDON Pascal
10370 CHIBOUT Saisy

18214	COMTE Florent
24531	CORCKET Benjamin
15887	CRUZ Jean-Pierre
11532	DAVID Patrice
17039	DEBRUN Romain
19684	DENIS Grégory
16455	DEPASSIO Aurélien
20771	DEROUBAIX Arnaud
13841	DESFILLES Frédéric
13691	DESIGAUD Damien
14256	DESMULE Laurent
20312	DEVAUX Paul
927	DIASPARRA Laurent
20756	DOUGERE Dimitri
1111	DREUX Pascal
19102	DRID Rayan
17923	DRUARD Dorian
19528	DUCLOS Antonin
1072	DUPERRAY Serge
17609	DUPLETTY Vincent
1070	DUTHEL Eric
22324	EL BADAOUY Mohamed
979	EMEYRIAT Laurent
12590	FAIVRE Bertrand
15881	FAVERGE Maxime
11552	FAVRE Christophe
16116	FAYOLLE Romuald
20288	FRANÇOIS Alexandre
20062	FRANZ Christophe
23664	FURNON Kévin
671	GALY Marc
10482	GAUDENECHÉ Jean-Luc
11135	GAUDINET Ludovic
19371	GAY Patrick
912	GELDREICH David
16461	GENIN Mathieu
852	GEORGEON Laurent
25972	GEORGES Cyrille
14522	GONIN Ludovic
22715	GURRET Loïc
25250	HENRY Arthur
20067	HUGUET Jérémy
13559	INGIGNOLI Hervé
13480	JANIN Pascal
19434	JANODET Olivier
17651	JOMARD Sébastien
16440	LAPINTE Philippe
15702	LATHUILLERE Régis
19810	LEGODEC Florian

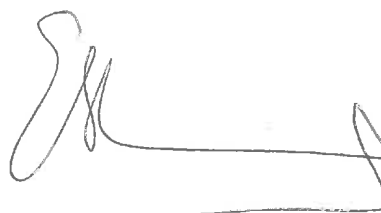
19374	MAGNIN Julien
17309	MAILLARD Frédéric
21998	MANSOURI Yasmine
1000	MARCHESIN Lionel
14761	MARCHETTI Yann
19758	MARGARIDENC Alexis
1084	MARTINOT Bruno
1128	MAZUY Hervé
892	MERLIN Yann
19378	MONTAGNON Guillaume
13663	MOREL Franck
18640	MOYNE Mathias
17226	MULLER Clément
14490	ODEN Stéphane
10511	ORTEGA Antoine
16012	PAGET Maxime
12230	PAINGAT David
15256	PASSOT Nicolas
16774	PAUL Zian
17798	PERRET Thibault
962	PICARD Bruno
13504	PIEGAY Kévin
14012	PINATTON Valéry
19382	PIOLLET Johan
15049	PITRON Damien
23107	PLANCHE Raphaël
22536	PLANE Franck
16780	PONCET Sébastien
14488	POULY Jean-Hervé
14285	PREMAT Stéphane
11923	PROST Cédric
14339	QUINTIN Jocelyn
25550	REBILLARD Eddy
15291	REYDELLET Laurent
19266	REYNAUD Nicolas
20041	ROCHE Damien
14337	RUIS Stéphane
15020	SAUZON Vincent
21720	SERA Christophe
14730	SOITEUR Anthony
19366	SOMMER Gaël
21565	STRZESZEWSKI Romain
14810	TABONE Eric
16465	TARTAIX Alexandre
16044	TEODORESCO Pierre
16445	TERRIER Lionel
19367	TEYSSIER Stéphane
13332	THEVENET Patrice
910	THIZY David

1114	TURCHETTA André
17474	VARENNES Rémi
20351	VERNEY Alexis
15671	VIALLY Mathieu
15670	VIDAL Florent
12906	VIDON-BUTHION Michel
14282	WAGNER Benoît
16970	YOUSFI Yacine

Article 3 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

69_SDMIS_Service départemental et métropolitain
d'incendie et de secours

69-2018-04-13-009

Arrêté préfectoral VDIP SDMIS_DRH_GGEC_2018_011

Liste d'aptitude opérationnelle véhicule de détection, d'identification et de prélèvement 2018



PREFET DU RHONE

Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

Direction des ressources humaines

ARRETE PREFECTORAL N° SDMIS_DRH_GGEC_2018_011

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompier volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompier professionnels,

Vu la convention relative au véhicule de détection, d'identification et de prélèvement, entre l'Etat, Ministère de l'intérieur et le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, en date du 31 mai 2013,

Vu les formations organisées par l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompier et dispensées du 13 au 17 janvier 2014 et du 29 octobre au 3 novembre 2014 par le Bataillon de Marins Pompier de Marseille, le Laboratoire Central de la Préfecture de Police, les Formations militaires de la sécurité civile,

Vu les diplômes universitaires et les qualifications professionnelles détenus par les intéressés,

Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels à tenir les fonctions de membre de l'équipe du véhicule de détection, d'identification et de prélèvement affecté au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, pour l'année 2018, les sapeurs-pompier suivants :

Conseiller technique en identification (DIP 4 NRBC-E) :

14789	PASQUIER Cédric
16827	WENISCH Grégory

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03
Standard 04.72.84.37.18

Responsable identification (DIP 3 NRBC-E) :

15043	BOUCKAERT Nicolas
687	CATTIN Guy
715	FAURE Guy
19157	JACQUIER Clément
22951	MARIETTAZ Julien
14789	PASQUIER Cédric
21530	PILLOT Laurent
15781	RAS Benoit
14737	SEBBANE Anthony
21574	TOINON Grégory
16827	WENISCH Grégory

Equipier identification (DIP 2 NRBC-E) :

14478	BOURGUES Damien
862	CHERUBINI André
12224	GONCALVES MOTA Manuel
15640	JACQUET Lionel
15014	MARTINEZ Steeve
14500	NADAL Patrick
16429	NEYRET Philippe
14488	POULY Jean-Hervé
17943	PUGIN Alexandre

Article 2 : Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,
délégué pour la défense et la sécurité



Etienne STOSKOPF

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2017-12-12-010

Arrêté de composition de la Commission Départementale
des Soins Psychiatriques du Rhône mandat 2017-2020

*Renouvellement de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques du Rhône mandat
2017-2020*



PRÉFET DU RHÔNE

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon

Arrêté de composition de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) du Rhône

Le Préfet du RHÔNE

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge et notamment l'article 8 ;

VU le décret n° 2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU le code de santé publique et notamment les articles L3222-5, L3223-2 et R3223-1 Modifié par décret n°2011-847 du 18 juillet 2011- article 7 ;

VU l'ordonnance en date du 01/12/2017 prise par le Premier Président de la Cour d'Appel de LYON désignant deux magistrats ;

CONSIDERANT la désignation par la Procureure Générale de la Cour d'Appel de LYON, de deux psychiatres en date du 11/12/2017 ;

CONSIDERANT la désignation, par le Représentant de l'Etat d'un psychiatre en date du 12/12/2017 ;

CONSIDERANT la proposition du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, de la désignation d'un médecin généraliste transmise en date du 06/12/2017 ;

CONSIDERANT la proposition de la délégation départementale de l'Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades Handicapées Psychiques (UNAFAM 69), d'un représentant des usagers, transmise en date 21/11/2017 ;

CONSIDERANT la proposition de l'association Ouest Sud Est, Association pour la participation sociale et culturelle des personnes ayant des troubles psychiques et de leurs amis, membre de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie, d'un représentant des usagers, transmise en date du 16/11/2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de retenir ces désignations et propositions ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRETE

Article 1 : Les personnalités désignées en qualité de membre de la commission départementale des soins psychiatriques du Rhône le sont pour une durée de 3 années, à compter du 12/12/2017.

Article 2 : Sont nommés, en qualité de membres de la commission départementale des soins psychiatriques du Rhône, et ce jusqu'à la fin de leur mandat, qui expire le 12/12/2020 :

- 1) Psychiatre désigné par la Procureure Générale de la Cour d'Appel de LYON :

Monsieur le Docteur Marc LAVIE, à l'Infirmierie Protestante, sise 1 chemin du Penthod – 69300 CALUIRE ET CUIRE, en qualité de membre titulaire.

Monsieur le Docteur François DANET, 74, Rue de Bonnel – 69003 LYON, en qualité de membre suppléant.

2) Psychiatre désigné par le Représentant de l'Etat dans le département :

Monsieur le Docteur Hervé CLAUDEL, Cabinet Médical – 117 rue de Créqui – 69006 LYON.

3) Magistrats désignés par le Premier Président de la Cour d'appel de LYON :

Madame La Juge Brigitte VERNAY, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Lyon, au 67 rue Servient – 69433 LYON Cedex 03, en qualité de membre titulaire.

Monsieur Le Juge Philippe SOUBEYRAN, premier vice-président au tribunal de grande instance de Lyon, au 67 rue Servient – 69433 LYON Cedex 03, en qualité de membre suppléant.

4) Médecins généralistes désignés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :

Madame le Docteur Florence LAPICA, Médecin généraliste, au 62 rue Ludovic Arrachard – 69008 LYON, en qualité de membre titulaire.

Monsieur le Docteur Dominique PEYRAMOND, Conseiller Ordinal, 94 rue Servient – 69003 Lyon, en qualité de membre suppléant.

5) Représentant d'association agréée de familles de personnes atteintes de troubles mentaux désigné par le Représentant de l'Etat dans le département :

Madame Elisabeth DE DINECHIN, membre de l'UNAFAM 69, au 5 rue du Garet – 60001 LYON, en qualité de membre titulaire.

6) Représentant d'association agréée de personnes malades désigné par le Représentant de l'Etat dans le département :

Madame Céline BONANDRINI, membre de l'association Ouest Sud Est (OSE), au 15 rue Vaillant Couturier – 69200 VENISSIEUX, en qualité de membre titulaire.

Article 3 : Le secrétariat de la CDSP est assuré par la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de LYON de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Article 4 : Le siège de la CDSP est fixé à la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de LYON de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, 241 rue Garibaldi - 69007 LYON CEDEX 03 ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon, sis 184 rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture du Rhône, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à LYON, le 12/12/2017

**Pour le Préfet, la sous-préfète, directrice de cabinet
Caroline GADOU**

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2017-12-08-006

Arrêté de renouvellement de la Commission de Suivi
Médical (CSM) de l'Unité pour Malades Difficiles de Bron

*Arrêté de renouvellement de la Commission de Suivi Médical (CSM) de l'Unité pour Malades
Difficiles de Bron*

Arrêté n°2017-7609

Portant renouvellement de la composition de la commission du suivi médical de l'unité de malades difficiles du centre hospitalier « Le Vinatier » de BRON

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de Santé Publique et notamment le livre II, de la 3^e partie, relatif à la lutte contre les maladies mentales ;

Vu l'article R.3222-6 du Code de Santé publique ;

Vu l'arrêté n° 2011-5379 en date du 12/12/2011 portant création de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier le Vinatier article R.3222-6 du Code de Santé publique ;

Vu le décret n°88-602 du 14 mars 1986 relatif à la lutte contre les maladies mentales et à l'organisation de la sectorisation psychiatrique, notamment son article 12 ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes – Monsieur Jean-Yves GRALL

Vu l'implantation au sein du Centre Hospitalier Le Vinatier d'une unité d'accueil pour malades difficiles ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier le Vinatier est ainsi renouvelée :

Titulaires :

Dr Yves-Michel BISSUEL
Dr Pierrette ESTINGOY
Dr Morgane VALENTIN
Dr Anabelle JAN

Suppléants:

Dr Eve BECACHE
Dr Floriane DALLONGEVILLE
Dr Camille GARNIER
Dr Sylvie YNESTA

Article 2 : La durée du mandat de cette commission est de 3 ans à compter du 12/12/2017.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon, dans les deux mois de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 08 décembre 2017

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2018-04-12-004

Arrêté N° DREAL-SG-2018-04-12-48/69 du 12 avril 2018
portant subdélégation de signature aux agents de la
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences
générales et techniques pour le département du Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté N° DREAL-SG-2018-04-12-48/69 du 12 avril 2018
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département du Rhône

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Stéphane BOUILLON préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de sécurité défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
Vu l'arrêté NOR : DEVK1531352A du 1er janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté préfectoral N° PREF_DCPI_DELEG_2017_10_12_30 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Messieurs Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral N° PREF_DCPI_DELEG_2017_10_12_30 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Rhône, à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 1. des actes à portée réglementaire,
 2. des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
 3. des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux,
 4. des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
 5. des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
 6. des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions,
 7. des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 €, et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Messieurs Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

2. 1. Contrôle de l'électricité, du gaz, et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, à Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service eau hydroélectricité et nature déléguée, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC, Mme Marie-Hélène GRAVIER, M. Sébastien VIENOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Bertrand DURIN, chef de pôle climat air énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Mmes Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, Anne-Sophie MUSY, chargée de mission lignes électriques filière éolienne, Savine ANDRY, chargée de mission énergies renouvelables, M. Philippe BONANAUD, chargé de mission réseaux électriques vulnérabilité énergétique ;
- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau ;
- MM. Cyril BOURG, Maxime BERTEAU et Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques et Claire ANXIONNAZ, chargée de mission gestion domaniale et portuaire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule territoriale eau sites et sols pollués, Magalie ESCOFFIER, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule sous-sol, déchets, air, santé et M. Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité, chef de la cellule risques technologiques.

2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe du service prévention des risques naturels et hydrauliques déléguée, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIROUX et Mme Nicole CARRIE, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service, cheffe de pôle ouvrages hydrauliques, MM. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle délégué et Eric BRANDON, adjoint au chef de pôle ;
- Mmes Karine AVERSENG, Lauriane MATHIEU et Lise TORQUET, MM. Nicolas BAI, François BARANGER, Ivan BEGIC, Stéphane BEZUT, Romain CLOIX, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF, Samuel LOISON, Bruno LUQUET, Antoine SANTIAGO et Alexandre WEGIEL, inspecteurs des ouvrages hydrauliques.

2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe du service eau hydroélectricité et nature déléguée, à l'effet de signer tous les actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC et Mme Marie-Hélène GRAVIER, la même subdélégation pourra être exercée par :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau,
- MM. Cyril BOURG, Maxime BERTEAU et Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques et Claire ANXIONNAZ, chargée de mission gestion domaniale et portuaire ;
- M. Jean-Luc BARRIER, chef de pôle ouvrages hydrauliques délégué (PRNH).

2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau, hydroélectricité et nature déléguée, M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC, Mme Marie-Hélène GRAVIER et M. Sébastien VIENOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe du pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau et Mme Marguerite MUHLHAUS, chargée de mission géothermie ;
- M. Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air, énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie Mmes Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle risques technologiques, mines et carrières, Carole CHRISTOPHE, cheffe d'unité sol et sous-sol, Lysiane JACQUEMOUX, chargée de mission après-mines, exploitations souterraines, titres miniers et inspection du travail, Elodie CONAN, chargée de mission carrières, planification carrières et déchets, Agnès CHERREY, chargée de mission carrières, ISDI, référent inspection travail, M. Alexandre CLAMENS, chargé de mission après mines, mines de sel, stockages souterrains, titres miniers ;
- M. Dominique NIEMIEC, chargé de mission mine/après mine et stériles miniers (unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme) ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule territoriale eau sites et sols pollués, Magalie ESCOFFIER, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule sous-sol, déchets, air, santé et M. Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité, chef de la cellule risques technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, Mmes Christelle MARNET, Magalie ESCOFFIER et M. Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée par M. Jonathan BONNAFOUX, Inspecteur des ICPE.

2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels climat air énergie, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de DUP ;
- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous-pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VIENOT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle risques technologiques, mines et carrières, Mme Christine RAHUEL et M. François MEYER, chargés de mission appareils à pression-canalisation, M. Pierre FAY, chef d'unité appareils à pression-canalisation, M. Patrick FUCHS, chargé de mission canalisations, référent de la coordination inter-région canalisations, MM. Emmanuel DONNAINT, Daniel BOUZAT et Rémi MORGE, chargés de mission canalisations ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule territoriale eau sites et sols pollués, Magalie ESCOFFIER, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule sous-sol, déchets, air, santé et M. Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité, chef de la cellule risques technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, Mmes Christelle MARNET, Magalie ESCOFFIER et M. Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée par M. Daniel BOBILLIER, Inspecteur des ICPE.

2.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées,
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs,
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VIENOT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de pôle, risques technologiques mines et carrière, M. Thomas DEVILLERS, chef d'unité risques accidentels, Mmes Gwenaëlle BUISSON, Cathy DAY, et Anne ROBERT, MM. Emmanuel BERNE, Yann CATILLON, Ulrich JACQUEMARD, Stéphane PAGNON et Pierre PLICHON, chargés de mission risques accidentels et M. Alexandre CLAMENS, chargé de mission après mines, stockages souterrains ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle et chef d'unité installations classées déchets, eau, sites et sols pollués, Mmes Aurélie BARAER, chargée de mission déchets, Delphine CROIZE-POURCELET, chargée de mission eau et Andrea LAMBERT, chargée de mission eau-déchets, MM. Samuel GIRAUD et Frédérick VIGUIER, chargés de mission sites et sols pollués ;
- M. Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement, Mmes Caroline IBORRA, chargée de mission air, Élodie MARCHAND, chargée de mission produits chimiques, Claire DEBAYLE et Dominique BAURES, chargée de mission santé environnement ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule territoriale eau sites et sols pollués, Magalie ESCOFFIER, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule sous-sol, déchets, air, santé et M. Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité, chef de la cellule risques technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, Mmes Christelle MARNET, Magalie ESCOFFIER et M. Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Ludovic BATTISTA, Mmes Julie ARNAUD, Fatiha BEN ADDI, Cécile SRODA et MM. Daniel BOBILLIER, Pierre-Marie BREARD, Mohamed SEGHROUCHNI, inspecteurs des ICPE, chargé de sites, Mmes Christelle BÔNE, cheffe de la subdivision territoriale Rhône-eau, inspecteur des ICPE, Frédérique GAUTHIER, Emily LE LOARER, Clémentine DRAPEAU, Lucie OLIVEIRA, inspectrices des ICPE, Mme Elodie COURTIADÉ, chef de la subdivision déchets, inspecteur des ICPE, MM. Bertrand JOLY, inspecteur des ICPE, Jérôme HALGRAIN, chef de la subdivision territoriale Métropole Est Lyonnais, Arnaud LAVERIE, chef de la subdivision sites et sols pollués, Pascal RESTELLI, Julien INART, Jonathan BONNAFOUX, inspecteurs ICPE ;
- Jérôme PERMINGEAT, chef de la subdivision éolien énergie (UID Drôme-Ardèche).

2.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, réception de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cendrine PIERRE et de M. Laurent ALBERT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est, Mme Myriam LAURENT-BROUTY, cheffe de pôle réglementation secteur Est, Mme Estelle POUTOU, cheffe du pôle contrôle et réglementation secteur Ouest, MM. Denis MONTES, chef d'unité contrôle technique des véhicules, Vincent THIBAUT et Nicolas MAGNE, chargés des activités véhicules, Mme Françoise BARNIER, chargée de mission ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité départementale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Christelle MARNET, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule territoriale eau sites et sols pollués, Magalie ESCOFFIER, adjointe au chef de l'unité, cheffe de la cellule sous-sol, déchets, air, santé et M. Christophe POLGE, adjoint au chef de l'unité, chef de la cellule risques technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, Mmes Christelle MARNET, Magalie ESCOFFIER et M. Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Yves DUCROS, chef de la cellule véhicules, puis, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier :
 - MM. Jean-Sébastien FONTANELLE, Yoan GINESTE, adjoints au chef de la cellule, Thierry MELINAND, Jean-Michel SALOMON, Philippe RAMBAUD, Philippe ALGUACIL, Julien MARCOUX, techniciens attachés à la cellule.

2.8. Circulation des poids lourds :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis, récépissés de déclaration et validation d'itinéraires) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cendrine PIERRE et M. Laurent ALBERT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Myriam LAURENT-BROUTY, cheffe de pôle réglementation secteur Est, M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est, Mme Estelle POUTOU, cheffe du pôle contrôle et réglementation secteur ouest, Mme Sophie GINESTE, cheffe d'unité transports exceptionnels et dérogations Lyon, Mme Béatrice GABET, cheffe d'unité transports exceptionnels et M. Sylvain BIANCHETTI, Chef d'unité délégué.

Subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte, à l'effet de signer les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes :

M. Christophe CHARRIER, M. Fabrice CHAZOT, M. Nicolas CROSSONNEAU, M. Christophe DEBLANC, Mme Agnès DELSOL, M. Jean-Yves DUREL, M. Olivier FOIX, M. Jean-Pierre FORAY, M. Bruno GABET, M. Gilles GEFFRAYE, M. Fabrice GRAVIER, Mme Marie-Hélène GRAVIER, M. Christian GUILLET, Mme Ghislaine GUIMONT, Mme Emmanuelle ISSARTEL, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, M. Lionel LABAILLE, M. Christophe LIBERT, Mme Christelle MARNET, M. Patrick MARZIN, M. Christophe MERLIN, Mme Claire-Marie N'GUESSAN, M. Olivier PETIOT, M. David PIGOT, M. Gilles PIROUX, M. Christophe POLGE, M. Jean-Pierre SCALIA, M. Pascal SIMONIN, M. Boris VALLAT, M. Yves-Marie VASSEUR, M. Sébastien VIÉNOT, M. Pierre VINCHES.

2. 9. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle préservation des milieux et des espèces et MM. Dominique BARTHELEMY adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - ✗ au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels, à l'exception de l'arrêté préfectoral accordant ladite dérogation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

2. 10. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle préservation des milieux et des espèces et MM. Dominique BARTHELEMY adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

2.11. Police de l'eau (axe Rhône-Saône) :

Subdélégation est accordée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, à l'effet de signer :

- tous les documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L211-1, L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du code de l'environnement, de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et de son décret d'application n° 2014-751 du 1er juillet 2014, ainsi que de l'ordonnance N°2017-80 relative à l'autorisation environnementale et ses décrets d'application N°2017-81 et 82, à l'exception :
 - ✗ des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
 - ✗ des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse postale : 69453 LYON CEDEX 06

Standard : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

6/8

- × de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
- × des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
- × des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs.
- tous les documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives ;
- tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DEBLANC et Mme Marie-Hélène GRAVIER, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétences, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau ;
- MM. Vincent SAINT EVE, chef d'unité ouvrages hydrauliques, Mathieu HERVE, chef d'unité gestion qualitative, MM. Damien BORNARD et Arnaud SOULE, inspecteurs ouvrages hydrauliques, M. Marnix LOUVET et Mmes Laura CHEVALLIER et Hélène PRUDHOMME, inspecteurs gestion qualitative, Mme Fanny TROUILLARD, cheffe de l'unité travaux fluviaux, M. Daniel DONZE et Mmes Safia OURAHMOUNE et Margaux MAYNARD, inspecteurs travaux fluviaux, M. Tangi PHILIPPE, chef de l'unité politique de l'eau et gestion quantitative et Pierre LAMBERT, inspecteur gestion quantitative.

2.12. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature et Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages et M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, selon leurs domaines de compétences respectifs, par :

- Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie, animation et M. Christophe BALLEET-BAZ, chef de pôle stratégie, animation délégué (service MAP) ;
- MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mmes Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, cheffe de pôle police de l'eau et hydroélectricité et Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe à la cheffe de pôle ;
- MM. Cyril BOURG et Maxime BERTEAU, Mmes Marie-Hélène VILLE et Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques ;
- Mmes Cécile PEYRE, chargée de mission coordination police et appui juridique, Danièle FOURNIER, chargée de mission biodiversité, zones humides, Camille DAVAL, chargée de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoire montagnes, Marianne GIRON, chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières, MM. Romain BRIET, chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires protégées et coordination réserves, Xavier BLANCHOT, chargé de mission biodiversité, référent énergie renouvelable, suivi axe fluvial Rhône, Fabien POIRIE, chargé de mission biodiversité, référent ZAC, espèces exotiques envahissantes, référent flore, Mme Monique BOUVIER, chargée de mission espèces protégées scientifiques, M. Cédric CLAUDE, chargé de mission réserves naturelles en PNR, suivi PNR et PNA, MM. Marc CHATELAIN, chef de projet espèces protégées et Mathieu METRAL, chef de l'unité loup ;
- Mme Mallorie SOURIE, chargée de mission PNA et espèces protégées, MM. David HAPPE chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives et Sylvain MARSY, chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt.

ARTICLE 3 :

L'arrêté DREAL-SG-2018-01-29-22/69 du 29 janvier 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Rhône est abrogé.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

fait à Lyon, le 12 avril 2018
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Françoise NOARS